

# Rapport d'Orientation Budgétaire

# 2022

Conseil Municipal  
du 28 février 2022



**Trophées de la Relation Usagers**

2<sup>e</sup> place en 2019 (ville de – de 10 000 hab)  
1<sup>ère</sup> place en 2020 (villes de – de 20 000 hab)



# Sommaire

<b>Sommaire</b> .....	page 2
<b>Lexique</b> .....	page 5
<b>Rappel des règles sur le rapport d'orientation budgétaire</b> .....	page 6
<b>Zoom sur l'environnement macro-économique mondial face à la pandémie mondiale COVID-19</b> .....	page 7
<b>Zoom sur l'environnement macro-économique européen</b> .....	page 8
<b>Zoom sur l'environnement macro-économique national (France)</b> .....	page 9
<b>Introduction : les objectifs de la loi de finances 2022 (quels changements à attendre pour les collectivités ?)</b> ....	page 14
<b>Les éléments de cadrage de la loi de finances 2022</b> .....	page 15
<b>Les mesures phares de la loi de finances initiale 2022</b> .....	page 16
<b>Contexte local de la fiscalité : révision des valeurs locatives</b> .....	page 23
<b>Contexte local de la fiscalité : compensation de la TH</b> .....	page 24
<b>Contexte local de la fiscalité : ratios de richesse et pression fiscales</b> .....	page 25
<b>Impact des mesures nationales sur les dotations de Pagny-sur-Moselle</b> .....	page 26
<b>Evolution du FPIC pour Pagny-sur-Moselle</b> .....	page 27
<b>Evolution des indicateurs de population</b> .....	page 28
<b>Evolutions des recettes/dépenses réelles depuis 2016 (budget ville)</b> .....	page 29
<b>Evolutions des principaux postes de dépenses de fonctionnement depuis 2014 (budget ville)</b> .....	page 30

# Sommaire

<b>Synthèse des principaux ratios de santé financière (budget ville)</b> .....	<b>page 31</b>
<b>Répartition des dépenses de fonctionnement 2021 (budget ville)</b> .....	<b>page 33</b>
<b>Répartition des dépenses de fonctionnement 2021 (budget ville)</b> .....	<b>page 34</b>
<b>Répartition des recettes de fonctionnement 2021 (budget ville)</b> .....	<b>page 35</b>
<b>Répartition des dépenses d'investissement 2021 (budget ville)</b> .....	<b>page 36</b>
<b>Répartition des recettes d'investissement 2021 (budget ville)</b> .....	<b>page 37</b>
<b>Les chiffres de la commune : le personnel</b> .....	<b>page 38</b>
<b>Compte de résultats du budget ville 2021</b> .....	<b>page 43</b>
<b>Point sur les investissements réalisés en 2021</b> .....	<b>page 44</b>
<b>Projection 2022 en terme d'investissement (ville)</b> .....	<b>page 45</b>
<b>La dette du budget ville</b> .....	<b>page 46</b>
<b>Profil d'extinction de la dette de la ville</b> .....	<b>page 47</b>

# Sommaire

<b>Programme d'investissements en 2022 (les plus significatifs)</b> .....	page 49
<b>Budgets primitifs 2022 Eau &amp; Assainissement</b> .....	page 65
<b>Evolution des consommation d'eau</b> .....	page 66
<b>Compte de résultats du budget eau 2021</b> .....	page 67
<b>Projection 2022 en terme d'investissement (eau)</b> .....	page 68
<b>Evolution de la dette du budget eau</b> .....	page 69
<b>Profil d'extinction de la dette du budget eau</b> .....	page 70
<b>Rendement du réseau d'eau potable 2021</b> .....	page 71
<b>Compte de résultats du budget assainissement 2021</b> .....	page 72
<b>Projection 2022 en terme d'investissement (assainissement)</b> .....	page 73
<b>Evolution de la dette du budget assainissement</b> .....	page 74
<b>Profil d'extinction de la dette du budget assainissement</b> .....	page 75

# Lexique

5

- **CDG : centre de gestion**
- **CFE : cotisation foncière des entreprises**
- **CGI : code général des impôts**
- **CIF : coefficient d'intégration fiscale**
- **CNFPT : centre national de la fonction publique territoriale**
- **CNP : compagnie d'assurance (risques statutaires)**
- **CNRACL : caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales**
- **CRTE : contrat de relance et de transition énergétique**
- **CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises**
- **DCRTP : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle**
- **DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux**
- **DDT : direction départementale des territoires**
- **DGF : dotation globale de fonctionnement**
- **DGFIP : direction générale des finances publiques**
- **DNP : dotation nationale de péréquation**
- **DSC : dotation de solidarité communautaire**
- **DSIL : dotation de soutien à l'investissement local**
- **DSR : dotation de solidarité rurale**
- **DSU : dotation de solidarité urbaine**
- **EPCI : établissement public de coopération intercommunale**
- **FCTVA : fonds de compensation de la TVA**
- **FPIC : fonds de péréquation intercommunal et communale**
- **LFI : loi de finances initiale**
- **LFR : loi de finances rectificative**
- **M € : million d'€      → Md € : milliard d'€**
- **MNT : compagnie d'assurance (risque prévoyance)**
- **OCDE : organisation de développement et de coopération économiques**
- **PIB : produit intérieur brut**
- **RIFSEEP : régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel**
- **TFPB/TFNB : taxe foncière sur les propriétés bâties/ sur les propriétés non bâties**
- **TH : taxe d'habitation**

# Le rapport d'orientation budgétaire

6

Il représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités EN

Participant à l'information des élus et favorisant la démocratie participative des Conseils Municipaux (faciliter les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif)

## Double objectifs du ROB :

- 1 → Discuter des orientations budgétaires de la commune :
  - Evolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (dotations, fiscalité, tarification, évolution de la relation financière entre la commune et la CCBPAM)
  - Engagements pluriannuels envisagés (programme des investissements)
  - Structure et gestion de la dette contractée
- 2 → Informer sur la situation financière

## La forme de la présentation et du débat :

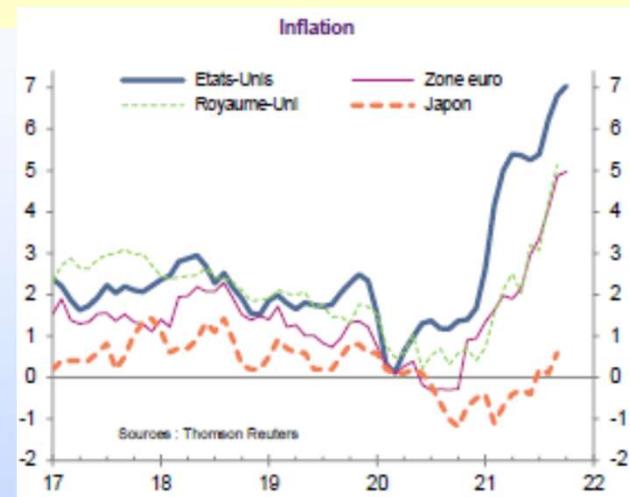
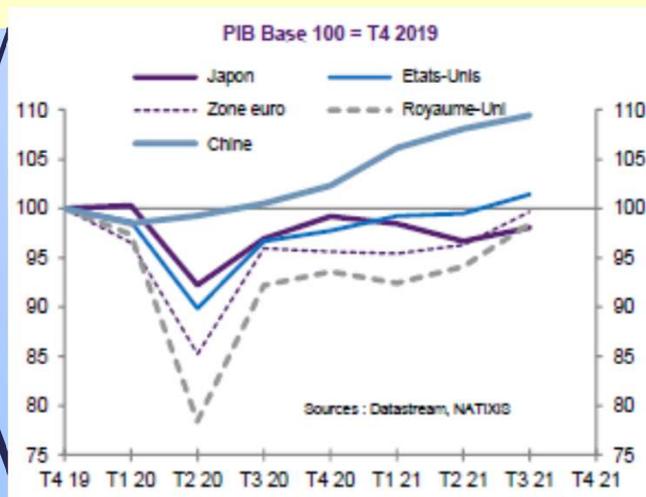
- Le Maire doit présenter au CM un **RAPPORT sur les orientations budgétaires**, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette
- Ce rapport donne lieu à un **DEBAT au Conseil Municipal** et il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Ce débat doit avoir lieu dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget

# Zoom sur l'environnement macro-économique mondial face à la pandémie mondiale COVID-19

7

## L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques ...

- Après 1 repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19 au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé **1 croissance positive au cours de l'année 2021**.
- L'arrivée des vaccins en début d'année + l'expérience acquise au fil des différents confinements → ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique.
- Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance (**avec néanmoins 1 reprise différenciée selon les régions du monde**).
- Aux successives vagues de contamination qui a ralenti la vigueur de la reprise, s'est ajouté 1 nouvel obstacle → la remontée des prix de l'énergie provoquant 1 accélération de l'inflation au 2<sup>nd</sup> semestre.
- D'après les prévisions actuelles : 1 niveau de PIB d'avant la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies d'ici le 1<sup>er</sup> semestre 2022 (**après -2,8% en 2020, la croissance mondiale a rebondi à 5,9% en 2021 puis, ralentirait à 4,1% en 2022**).

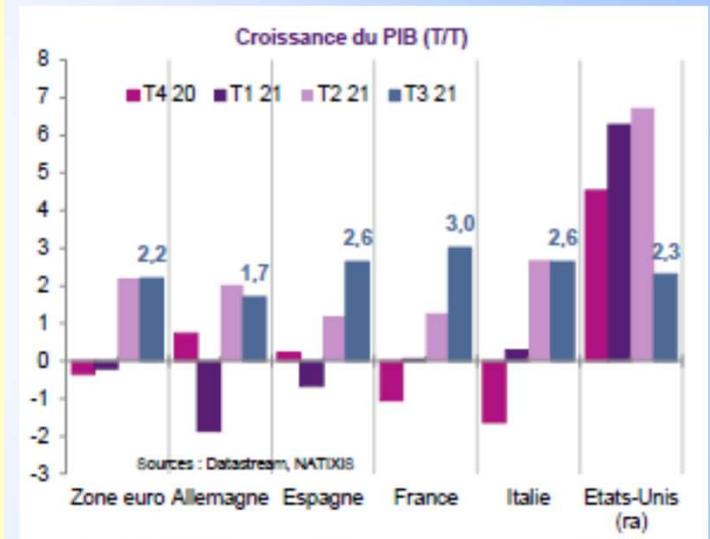


# Zoom sur l'environnement macro-économique européen

8

## Contexte européen : après 1 activité en dents de scie, une reprise plus tardive mais solide ...

- Les confinements ayant été plus longs/plus stricts en zone euro, la croissance a redémarré plus tardivement qu'aux États-Unis. La croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays (1 rythme soutenu au 3<sup>e</sup> T à 2,2% contre 2,1% au 2<sup>e</sup> T).
- Été 2021 :
  - Le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacement avec la hausse de la couverture vaccinale (les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au 1<sup>er</sup> semestre).
  - L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes.
  - 1 hausse importante des prix de l'énergie a constitué le principal facteur d'accélération de l'inflation (celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu).
- En 2022, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,3% (après 6,5% en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,3%.

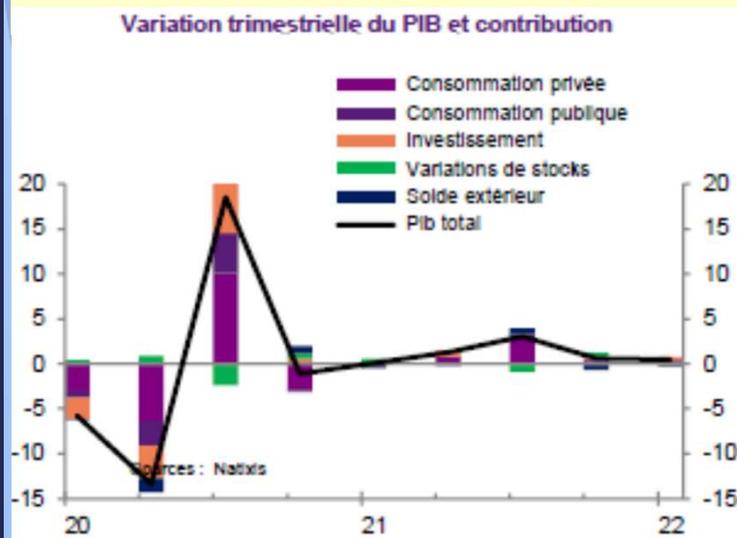


# Zoom sur l'environnement macro-économique national (France)

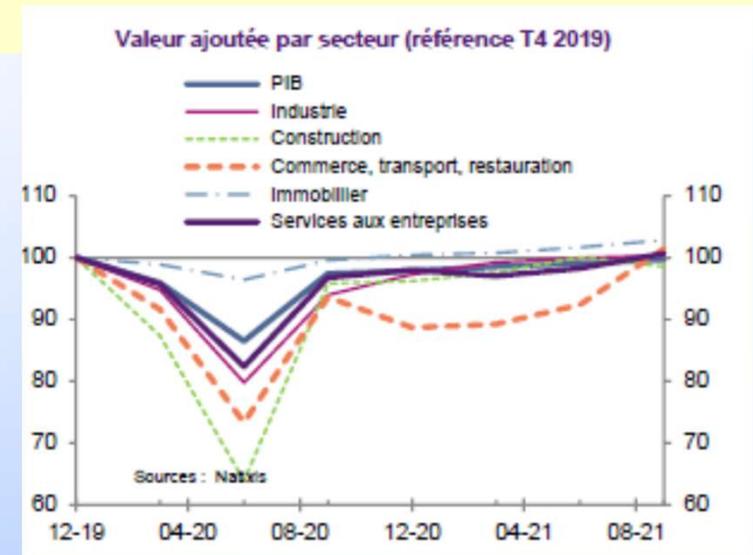
9

## Une reprise menacée par l'émergence du variant Omicron ...

- 1 PIB qui a progressé de 3% au 3<sup>e</sup> de 2021 (contre 1,3% au 2<sup>e</sup> T) et est revenu quasiment à son niveau d'avant crise (-0,1% par rapport au 4<sup>e</sup> de 2019).
- 1 dynamique s'expliquant par 1 rebond de toutes les composantes de la demande intérieure portée par la reprise des services impactés par la crise sanitaire (notamment le secteur de l'hébergement et de la restauration) → 1 consommation des ménages qui a progressé de 5% au 3<sup>e</sup> T de 2021, constituant ainsi le principal moteur de la croissance.
- 1 investissement qui est resté stable au 3<sup>ème</sup> T (+0,1% contre 2,4 au 2<sup>e</sup> T) en raison des difficultés d'approvisionnement, bridant l'investissement des entreprises ainsi que celui dans le secteur de la construction.
- Sur le plan extérieur → des exportations qui se sont accélérées (+2,5% au 3<sup>e</sup> T de 2021 contre 1,2% au 2<sup>e</sup> T) alors que les importations sont restées stables (+0,6%) d'où 1 contribution positive des échanges extérieurs (0,3%).



Malgré l'émergence du variant Omicron, la croissance est estimée à 0,6% au 4<sup>e</sup> T de 2021 et devrait ralentir au 1<sup>er</sup> T de 2022 à 0,4% avant de repartir.

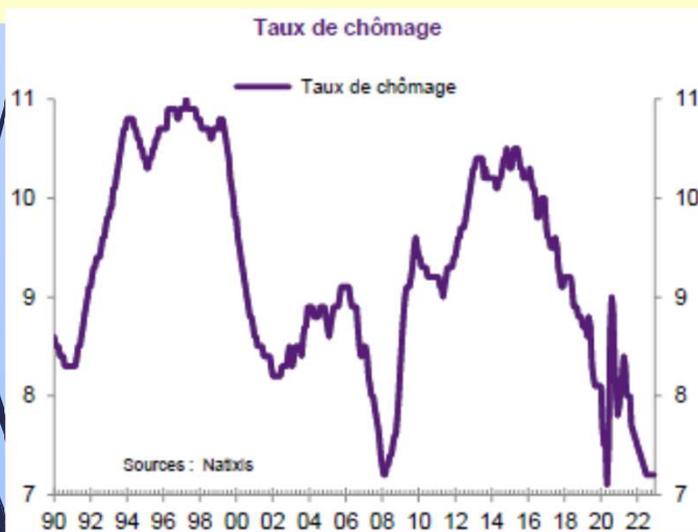


# Zoom sur l'environnement macro-économique national (France)

10

## Un retour à la normale sur le marché du travail ...

- **Sur le marché du travail**, l'onde de choc provoquée par la crise sanitaire a été amortie. L'emploi salarié a augmenté de +180000 au 3<sup>e</sup> T de 2021 (après +158000 et +210000 aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> T), dépassant ainsi de 1% son niveau pré-pandémique (néanmoins, des disparités entre secteurs, notamment l'emploi dans l'industrie qui reste en deçà de son niveau d'avant crise).
- Créations d'emploi combinées à la hausse de la population active = **1 recul du chômage**. De 8,9% au 3<sup>e</sup> T de 2020 à 7,6% au 4<sup>e</sup> T de 2021, le taux de chômage ressort plus bas qu'avant la crise.
- Néanmoins, la normalisation du marché du travail s'est accompagnée du retour des **difficultés en termes de recrutement** (premier frein à l'activité des PME et TPE) qui s'explique principalement par la difficulté à rassembler l'offre et la demande de travail.

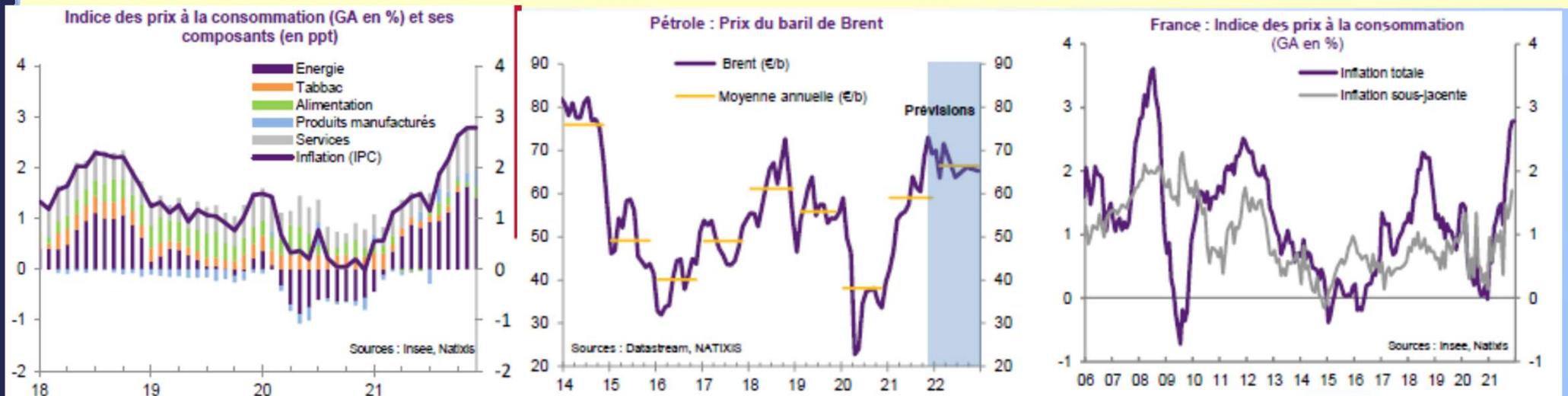


# Zoom sur l'environnement macro-économique national (France)

11

## Une inflation transitoire qui se prolonge ...

- Après 1 épisode de forte baisse (1,5% en janvier 2020), en raison de la forte baisse du prix du pétrole en 2020, l'inflation a progressivement regagné du terrain pour atteindre 3,4% en décembre 2021 (s'explique principalement par l'accélération du prix de l'énergie (+18,6% en décembre 2021)).
- La hausse des prix du gaz et des carburants pour les véhicules a également joué 1 rôle significatif dans son accélération. On a par ailleurs observé 1 rattrapage du prix des services affectés par la pandémie (+2,4% dans le secteur de la restauration et de l'hébergement en décembre 2021).
- **Bien qu'il apparaisse difficile d'estimer la durée exacte de l'inflation**, son caractère transitoire n'est pour l'instant pas remis en cause. Toutefois, les incertitudes concernant les pénuries de biens manufacturés ainsi que les risques de nouvelles ruptures d'approvisionnement causées par les mesures introduites face à la menace du variant Omicron rendent les projections d'inflation très incertaines (prévu à ce stade 1 baisse progressive de 2,8% au 1<sup>er</sup> T à 1% d'ici la fin de l'année).



# Zoom sur l'environnement macro-économique national (France)

12

## Des entreprises qui se portent bien ...

- ▶ Les résultats des entreprises françaises sont bons.
- ▶ Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie (Fond de Solidarité), la prise en charge du chômage partiel ou les Prêts Garantis, ont permis de protéger efficacement les entreprises → mesure également marquée en 2021 par 1 nouvelle étape dans la baisse de l'impôt sur les sociétés et par le rebond de la demande qui a été 1 facteur positif pour la performance des entreprises (ainsi, les faillites d'entreprises ont connu une baisse d'une ampleur jamais observée précédemment).

## Des dépenses toujours expansionnistes malgré la reprise ...

- ▶ Après 2 années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur 1 trajectoire relativement durable à partir de 2022.
- ▶ 1 budget 2022 qui reste toutefois relativement expansionniste en maintenant 1 niveau de dépenses publiques à 55,6% du PIB (contre 53,8% en 2019) → le gouvernement compterait davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques.

### Dans ce contexte :

La viabilité des finances publiques françaises dépend principalement de la consommation des ménages.

A ce stade, 2 risques pourraient remettre en cause le dynamisme de la consommation privée :

1. Une inflation durablement plus élevée qu'attendu,
2. Un marché du travail moins dynamique qu'attendu qui conduirait à un ralentissement des revenus d'activité.

# Zoom sur l'environnement macro-économique national : plans de relance

Depuis le début de la crise de la covid-19 : l'Etat français a multiplié les plans d'aides et de soutien en direction de nombreux publics touchés par les conséquences sanitaires et économiques de la pandémie.

Ces mesures palliatives qui revêtaient initialement 1 caractère d'urgence ont été accompagnées, dès septembre 2020, par l'annonce d'1 plan de relance massif de 100 Md €. Axé autour de trois sujets principaux (compétitivité, écologie, cohésion sociale), les crédits de ce plan ont été engagés à hauteur de 72 Md € à la fin 2021.

En plus du plan de relance de 100 Md € inédit par son ampleur, un nouveau plan doté de 34 Md € sur 5 ans. Baptisé « France 2030 », il financera principalement les domaines suivants :

Energie	Electronique Robotique	Start-ups	Transports	Santé	Formation	Alimentation Agroalimentaire	Exploration spatiale et fonds marins
8 Md €	6 Md €	5 Md €	4 Md €	3 Md €	2,5 Md €	2 Md €	2 Md €

- Ces plans de relance et d'investissement s'accompagnent de mesures sectorielles ou géographiques ciblées, dans 1 objectif de mieux identifier les segments de l'économie en difficulté et d'acter la fin du fameux « quoi qu'il en coûte ».

# Introduction : les objectifs de la loi de finances 2022 (quels changements à attendre pour les collectivités ?)

14

## Dernier budget du quinquennat du Président Emmanuel Macron qualifié de budget « de relance, d'investissement et de normalisation » ...

- La LFI est bâtie pour accompagner la relance économique, dans un contexte de croissance soutenue et de réduction marquée du déficit public.
- Pour les collectivités :
  - Ce budget est notamment marqué par la réforme des indicateurs financiers et fiscaux servant au calcul et à la répartition de la DGF et des mécanismes de péréquation.
- De nombreuses autres mesures concernent les territoires :
  - Parmi lesquelles l'évolution des dotations de péréquation (et plus généralement l'évolution des concours financiers de l'Etat), le maintien à 1 niveau extrêmement élevé de la DSIL, ou encore la réforme de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité.
  - Des dispositions fiscales importantes concernant notamment les attributions de compensation, la taxe d'aménagement ou encore les compensations d'exonérations de taxe foncière.



## Le contexte de la LFI 2022 ...

Il est primordial de considérer que le principal levier de l'investissement est l'autofinancement, qui correspond au solde (positif) entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement → les communes attendaient donc de l'État que la LFI 2022 soutienne leur fonctionnement afin d'accroître leur autofinancement : **QU'EN EST-IL ?**

# Les éléments de cadrage de la loi de finances 2022

15

**En France** → après 1 croissance résiliente en 2019, l'économie a été durement touchée par la pandémie en 2020. L'année 2021 a de nouveau été marquée par les conséquences sanitaires et économiques de la crise de la Covid-19, malgré un rebond économique notable qui s'accompagne de la sortie ou de l'arrêt d'un certain nombre de mesures de soutien aux entreprises ...

Les hypothèses macroéconomiques pour bâtir la Loi de finances 2022 (prévoyant notamment 1 ralentissement de la croissance et une réduction du déficit) :

- **En matière de croissance du PIB** : si l'activité a été marquée en 2020 par une chute d'ampleur inédite depuis l'après-guerre (-8,0%), 2021 s'est lui aussi soldé par un record → +7,0%, soit le meilleur taux de croissance depuis 52 ans (1 croissance prévisionnelle de +3,6 % en 2022 d'après les dernières estimations de la Banque de France publiées fin décembre 2021).
- **En matière de finances publiques** : le gouvernement a également revu mi-janvier ses prévisions de déficit public → il devrait ainsi s'élever à 7,0% du PIB en 2021, et à 5,0% en 2022. S'agissant de la dette, elle atteindrait, après actualisation, 115,3% du PIB en 2021, et devrait se stabiliser autour de 113,5% à la fin 2022
- **En matière d'inflation** : il est constaté 1 hausse importante des prix en 2021, qui devrait se poursuivre en 2022 dans un contexte de fortes tensions sur les marchés de l'énergie et sur les chaînes d'approvisionnement mondiales (estimation proche de 2,5 % pour 2022).

	2021	2022
Déficit public	- 7 %	- 5,0 %
Endettement (en % du PIB)	115,3 %	113,5 %
Croissance	+ 6,7 %	+ 3,6 % à + 4,0 %
Part des dépenses publiques (en % du PIB)	59,9 %	55,6 %
Taux de prélèvements obligatoires (en % du PIB)	43,7 %	43,5 %

**Critère européen du déficit**  
La LFI 2022 prévoit de le ramener sous le seuil de 3% en 2027.

# Les mesures phares de la loi de finances initiale 2022

16

## Un contexte local incertain, entre multiplication des mesures de soutien et réformes aux effets difficilement prévisibles ...

- Les collectivités, en 1<sup>ère</sup> ligne depuis le début de la crise sanitaire, évoluent depuis 2 ans dans 1 nouvel environnement normatif, financier et fiscal.
- Les CRTE ont été mis en avant par l'Etat comme l'instrument privilégié permettant aux collectivités d'accompagner leurs entreprises et leurs grands projets d'investissement dans le cadre de la relance.
- Depuis le début de la crise sanitaire : rappelons que l'Etat a multiplié les plans de soutien et de relance auprès des collectivités (avec des résultats tantôt critiqués, tantôt salvés).
- Les différents plans de soutien s'articulent notamment autour de la création de plusieurs dotations permettant la compensation de la perte de recettes de fonctionnement et/ou de capacité d'autofinancement des collectivités.
- Quant aux différentes déclinaisons des plans de relance : sont le plus souvent intégrées au sein des dotations classiques d'investissement perçues par les collectivités.

# Les mesures phares de la loi de finances initiale 2022

17

## Des mesures de soutien et de relance ...

- **Clause de sauvegarde fiscale (héritée de la LFR3 2020 et de la LFI 2021)**
  - Concerne les collectivités du bloc communal ainsi que certains groupements de collectivités territoriales spécifiques.
  - Vise à préserver les recettes fiscales des collectivités sur la base d'un panier de ressources globalisé (comparaison entre 2020 et une moyenne 2017-2019 et comparaison entre 2021 et une moyenne 2017-2019).
  - Sa reconduction pour 2022 ne figure pas dans la LFI 2022, en dépit des inquiétudes soulevées par de nombreux EPCI sur la probable diminution de leur produit de CVAE.

Ces mesures, visant à préserver les marges de manœuvre des collectivités locales les plus durement touchées par la crise, s'accompagnent d'un volume d'investissements massif et inédit de l'Etat dans les collectivités. Le soutien de l'Etat à l'investissement local passe ainsi par plusieurs fonds et dotations, attribués aux différentes catégories de collectivités.

- **Des concours financiers de l'Etat qui cumulés forment 1 enveloppe de 2,5 Mds €**

Le budget 2022 abonde de 337 M € supplémentaires la DSIL, afin de compléter le financement des CRTE et accompagner les projets d'investissement des collectivités.

**TOUTEFOIS :** la DSIL aux communes étant fléchée sur les Contrats de Relance et de Transition Écologiques, il faut savoir qu'une réalisation ne sera éligible que si elle rentre dans le périmètre du CRTE défini par la Préfecture de Meurthe-et-Moselle. En résumé, si la commune souhaite des subventions, elle aura moins de liberté sur la nature des investissements qu'elle souhaite réaliser.

# Les mesures phares de la loi de finances initiale 2022

18

## Fiscalité : poursuite des réformes et nouvelles dispositions ...

- Dégrèvement de 65% de la TH encore due les 20% de propriétaires « les plus aisés » avant sa suppression définitive en 2023
  - Initiée bien avant le début de la crise sanitaire, la suppression de la TH sur les résidences principales et son remplacement par d'autres ressources atteint sa dernière phase.
  - Pour les communes, la ressource de remplacement est constituée de la TFPB départementale qui lui a été transférée.
  - Pour les EPCI à fiscalité propre, la ressource de remplacement est constituée par une fraction de TVA.

### A souligner :

L'AMF a obtenu la prise en compte des bases supplémentaires de TH 2020 dans le calcul des montants de TH à compenser, chaque année, soit un montant de 100 M€.

- Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives dépend désormais de l'évolution de l'inflation constatée entre novembre N-2 et novembre N-1 (elle est prise en compte dans le calcul de la dynamique de la compensation des pertes de TH)
  - Sera de +3,4% en 2022 (contre +0,20% seulement en 2021) → il est attendu dans les prochaines années (2026 ?) 1 révision des bases cadastrales
- En matière d'évolution de la TVA pour 2022 : l'Etat prévoit 1 augmentation de 5,5%, qui correspondrait alors à l'augmentation dont pourraient bénéficier les EPCI et les départements.

Il convient également de souligner que les ressources perdues par les collectivités au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la CFE des établissements industriels continueront d'être compensées de manière dynamique par l'Etat.

# Les mesures phares de la loi de finances initiale 2022

19

## Fiscalité : poursuite des réformes et nouvelles dispositions ... SUITE

### ▪ 3 nouvelles mesures fiscales

- Article 177 : mise en place d'1 compensation d'exonération fiscale au profit des collectivités pour la TFPB des logements sociaux → seront concernés par cette mesure les logements sociaux agréés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 30 juin 2026 → la compensation sera intégrale et effective pour une durée de 10 ans.
- Article 109 : partage de la taxe d'aménagement → désormais, même si c'est la commune qui perçoit le produit de TA, elle sera dans l'obligation de prévoir 1 reversement partiel ou total de la taxe au profit de l'EPCI (2 nouvelles exonérations également prévues : serres de jardin et en cas de reconstruction après sinistre).
- Article 197 : précisions sur la révision unilatérale des attributions de compensation → le CGI permet à un EPCI confronté à une baisse de ses bases et donc de son produit fiscal, par 1 délibération prise à la majorité simple, de réduire les attributions de compensation de ses communes membres, sans qu'il n'y ait besoin d'obtenir l'accord de ces dernières.

### 2 précisions majeures toutefois apportées par la LFI 2022

- 1.** La révision peut être opérée soit sur la commune sur laquelle la perte de bases est constatée, soit de manière solidaire sur l'ensemble des communes membres.
- 2.** La révision à la baisse de l'attribution de compensation d'une commune ne peut avoir pour effet de réduire de plus de 5% ses recettes réelles de fonctionnement.

# Les mesures phares de la loi de finances initiale 2022

20

## Fiscalité : poursuite des réformes et nouvelles dispositions ... SUITE

- Réforme des indicateurs financiers et fiscaux pris en compte dans le calcul des dotations
  - La suppression de la TH conduit à d'importantes évolutions dans les calculs des indicateurs financiers/fiscaux servant à la détermination de la DGF et des différents mécanismes de péréquation tels que le FPIC (+ incidences sur la DSR et la DNP) → d'où 1 révision des modes de calcul de ces indicateurs parmi lesquels le potentiel financier et l'effort fiscal
  - Rappel sur le potentiel financier : mesure la richesse fiscale d'une collectivité (rapporté au nombre d'habitants, plus il est faible, plus le niveau de dotation d'une collectivité est potentiellement élevé).
  - Rappel sur l'effort fiscal : mesure la pression fiscale applicable sur 1 collectivité (son niveau dépend d'un rapport entre le produit fiscal réellement perçu par une collectivité et son potentiel) → à compter de 2022, il ne sera calculé qu'en fonction du produit fiscal perçu par la seule commune, sans prise en compte des produits perçus par l'EPCI, et sans prise en compte des produits servant à financer la compétence « ordures ménagères ».
- Quel premier constat est-il possible de réaliser ?
  - Pour les communes : les calculs donneront lieu à neutralisation en 2022 puis introduction progressive à 10%, 20%, 40%, 60%, 80% jusqu'à atteinte du régime de croisière en 2028.
  - Des écarts importants seront constatés avec 1 effet paradoxal : l'exclusion de la fiscalité intercommunale du calcul de l'effort fiscal communal va défavoriser les communes membres d'EPCI fortement intégrés (EPCI ayant beaucoup de compétences) → nombre d'entre elles risquent de perdre la Dotation Nationale de Péréquation.
  - Par ailleurs (sauf à ce que les règles soient modifiées), nombre de territoires dont l'effort fiscal agrégé deviendra inférieur à 1, ne seront plus éligibles au FPIC en raison de la suppression de la prise en compte de la recette OM au numérateur (il sera de fait constaté 1 baisse générale de l'effort fiscal moyen)
  - Enfin, le nouveau calcul du potentiel financier sera défavorable aux communes qui ont (ou qui vont) voter une majoration de leur TH sur les résidences secondaires ou aux communes jouissant d'une attractivité importante (en raison de l'intégration dans le calcul des droits de mutation).

# Les mesures phares de la loi de finances initiale 2022

21

## Autres évolutions à venir et points d'attention ...

### ▪ Dotation globale de fonctionnement : gel pour la 5<sup>e</sup> année consécutive

- Comme vu avant, les prochaines années devraient être marquées par les conséquences de la réforme des indicateurs financiers et fiscaux servant au calcul de la DGF et des mécanismes de péréquation tels que le FPIC.
- La réforme soulève 1 certain nombre de questions quant à la pertinence des seuils d'éligibilité et de garantie des différentes composantes de la DGF et du FPIC.
- Toujours en matière de DGF, la LFI 2022 prévoit 1 enveloppe comparable à 2021 à périmètre constant.
- La DGF reste globalement stable mais certaines enveloppes spécifiques sont appelées à augmenter.
- Comme les années précédentes, les augmentations seront financées par l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes et l'écrêtement de la compensation part salaires des EPCI (-2% à -2,5% à prévoir).

- **+ 95 millions d'euros en 2022** pour la dotation de solidarité urbaine (DSU), *contre + 90 millions d'euros en 2021* ;
- **+ 95 millions d'euros en 2022** pour la dotation de solidarité rurale (DSR), *contre + 90 millions d'euros en 2021* ;
- **+ 30 millions d'euros en 2022** sur la dotation d'intercommunalité ;
- Effet « augmentation de la population » : + 30 millions d'euros.

### Position de l'AMF :

L'absence de revalorisation de l'enveloppe entraîne en réalité à une perte de pouvoir d'achat pour le bloc communal. La progression de la péréquation étant financée à l'intérieur de la DGF, cela entraîne chaque année des pertes supplémentaires de DGF pour une grande partie des communes et des EPCI, et conduit à transformer progressivement la péréquation verticale en péréquation horizontale.

# Les mesures phares de la loi de finances initiale 2022

22

## Autres évolutions à venir et points d'attention ...

### ▪ Fonds de compensation pour la TVA

- Le FCTVA verrait son enveloppe maintenue à 6,5 Md €.
- Les dépenses relatives à l'élaboration et à l'évolution des documents d'urbanisme ainsi qu'à la numérisation du cadastre retrouvent l'éligibilité au FCTVA.
- Enfin, 2022 sera également la 2<sup>e</sup> année de mise en œuvre de l'automatisation du traitement du FCTVA. Aussi, en 2022, les collectivités percevant le fonds un an après la dépense éligible seront donc concernées par l'automatisation, tout comme celles qui la perçoivent l'année même de la dépense.

#### A noter :

La LFR 2021 a rétabli l'éligibilité des dépenses liées aux documents d'urbanisme mais la commune a dû négocier avec la Trésorerie, la modification de l'imputation comptable de son opération de requalification du secteur Parc de l'Avenir pour que les travaux soient éligibles (sans changement, cela entraînait une perte sèche de près de 200000 €).

L'AMF demande à ce titre la réintégration des opérations d'acquisition et d'aménagement des terrains dans l'assiette du FCTVA afin de soutenir la relance économique et la transition écologique → pour être pleinement efficace, cette mesure ne devra pas être neutralisée par l'exclusion d'autres dépenses.

- La dotation nationale de péréquation (DNP) voit son enveloppe inchangée pour la 8<sup>e</sup> année consécutive
- Evolution du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
  - La LFI 2022 ne modifie ni l'enveloppe dédiée au FPIC (soit 1 Md €), ni ses règles d'éligibilité et de répartition.

# Contexte local de la fiscalité

## 23 Recettes : évolution des bases et coefficient de revalorisation des valeurs locatives

Evolution des bases (selon état 1288M de fiscalité directe locale 2021 et pour 2022 les bases revalorisées selon LFI 2022)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TH	6 140 000	6 259 000	6 356 506	6 254 750	6 300 995	6 408 841	6 554 044	111 522	39 033
TFPB	4 875 000	5 062 000	5 075 000	5 314 962	5 386 698	5 508 682	5 583 231	5 012 486	5 182 911
TFNB	30 300	30 400	29 000	29 319	29 778	30 276	30 601	30 608	31 649
TP/CFE	CCBPAM								
Evolution des bases de TH	0,90%	0,90%	1,00%	0,40%	1,24%	2,20%	0,90%	0,90%	0,00%
Evolution des bases de TF							1,20%	0,20%	<b>3,40%</b>

→ **Stabilité des taux d'imposition communaux en 2021** mais en maintenant nécessairement une approche rigoureuse de gestion compte-tenu de la suppression dégressive de la part forfaitaire de la DGF depuis 2014

Rappel : perte sèche de - 630 433 €

→ **Pour 2022** : l'Etat garantit des recettes fiscales au moins égales à celles perçues en moyenne entre 2017 et 2019

→ **Poursuite de la réforme de la TH** : il n'y a plus de taux à voter depuis 2021 → en 2022, c'est 65% des bases qui sont supprimées avant 1 dégrèvement total en 2023

→ **Refonte de la TFPB en 2021** : la commune a réintégré le taux départemental 2020 de 17,24% à son propre taux de 11,38% soit 1 taux voté en 2021 de 28,62%

Gros rattrapage en 2022 : 1 revalorisation des bases foncières fixée à 3,4% en raison de la formule de calcul de l'inflation qui a dérapé entraînant mécaniquement 1 hausse des impôts fonciers proportionnelle

**Pas d'augmentation des taux prévue en 2022**

# Contexte local de la fiscalité

24

## Précisions concernant la compensation de la TH en 2021 et 2022

- **Pour mémoire** : dans le cadre de la réforme de la TFPB et pour compenser à l'€ près et de manière dynamique la perte de produit pour Pagny-sur-Moselle, les parts communales et départementales ont été fusionnées et affectées aux communes en compensation intégrale de la suppression de la TH
- **Dans le cadre de la suppression de la TH** : le montant des ressources à compenser pour Pagny-sur-Moselle était de 842 291 € en 2021
- **Dans le cadre de la réforme de la TFPB** : le produit net départemental transféré à Pagny-sur-Moselle était de 959 679 € en 2021
- **Soit une surcompensation de 117 388 €** : différence entre les recettes de foncier bâti départementales transférées et les ressources de TH à compenser

Un coefficient correcteur a été appliqué par l'Etat pour ajuster la compensation devant être versée à la commune

- ➔ S'agissant d'une surcompensation, elle a dû être neutralisée par un prélèvement de 117 388 € en 2021
- ➔ Le même principe sera appliqué pour 2022 avec un prélèvement de 117 001 €

La commune bénéficie en revanche de l'évolution dynamique de sa taxe foncière sur laquelle elle conserve un plein pouvoir de vote des taux

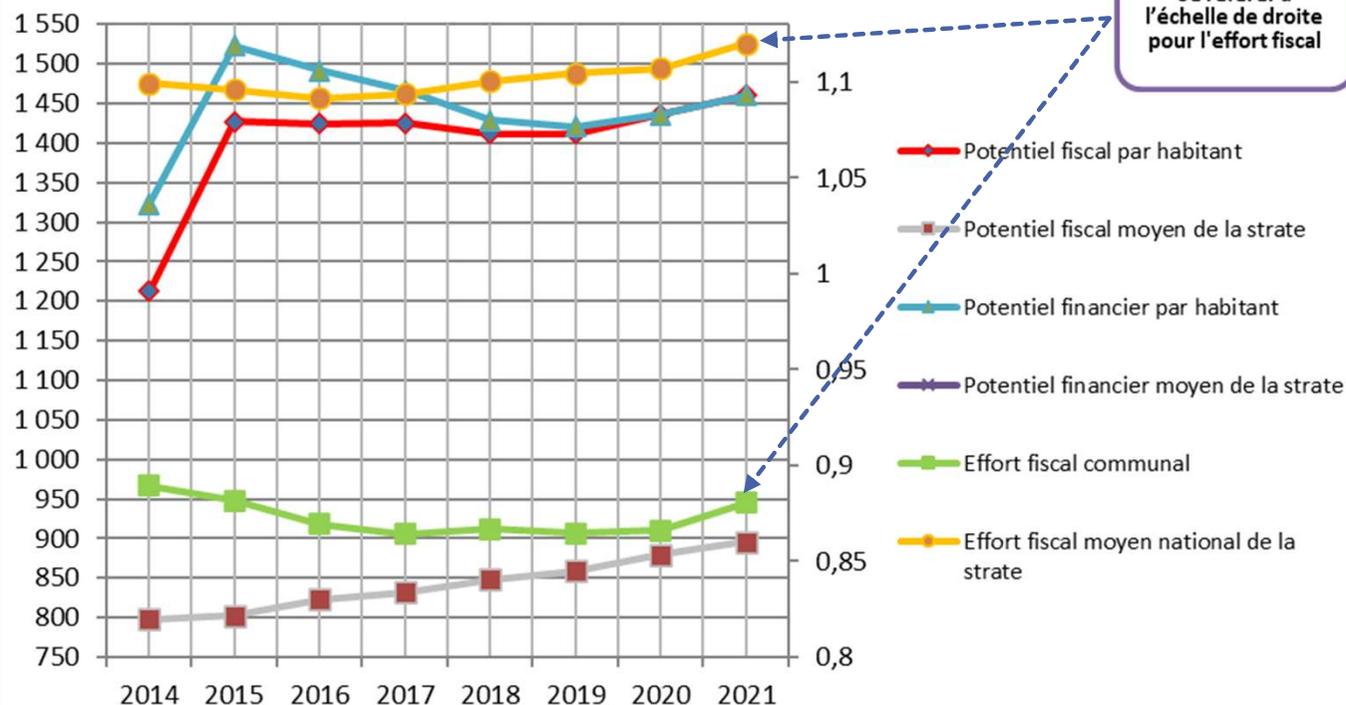
Toutefois, la commune n'a toujours pas la garantie de la pérennité de la compensation de la perte de cet impôt.

# Contexte local de la fiscalité

25

## Les principaux ratios de richesse et de pression fiscales

### Evolution des principaux ratios fiscaux de 2014 à 2021



⚠ Se référer à l'échelle de droite pour l'effort fiscal

Pagny-sur-Moselle a su totalement maîtriser sa fiscalité qui reste modérée (18,26%) au vu du taux moyen national de 23,56% des communes de même taille (5,3 points de moins)

**Potentiel fiscal** : supérieur de 564 € par habitant par rapport à la moyenne nationale des communes de même taille, cet indicateur permet de mettre en lumière la richesse théorique de la commune si elle venait à appliquer la moyenne des taux de taxes ménages constatée au niveau national

⚠ → indicateur théorique qui la pénalise dans le cadre du calcul des dotations d'Etat

**Effort fiscal** : la pression fiscale exercée sur les ménages stagne depuis 2013 (raison : il n'y a pas eu d'augmentation des impôts ménages) en étant plus faible de 21,43% par rapport à la moyenne nationale pour des communes de même taille en 2021

# Impact des mesures nationales sur les dotations de Pagny-sur-Moselle

26

## Evolution des dotations de l'Etat (DGF)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DGF part forfaitaire*	<b>630 433 €</b>	402 666 €	284 736 €	175 538 €	72 218 €	36 775 €	0 €	0 €	0 €	<b>0 €</b>
Écart N-1		-227 767 €	-117 930 €	-109 198 €	-103 320 €	-35 443 €	-36 775 €	0 €	0 €	0 €
Dont contribution au redressement cumulé entre 2014 et 2018 = 330 448 €										
DSR**	<b>68 531 €</b>	73 081 €	69 282 €	66 093 €	66 449 €	74 800 €	83 155 €	91 784 €	94 727 €	95 000 €
Écart N-1		4 550 €	-3 799 €	-3 189 €	356 €	8 351 €	8 355 €	8 629 €	2 943 €	273 €

\* Evolution de la dotation forfaitaire sur la période 2013/2019 → -100% représentant – 630 433 € de perte sèche (en 2019, sa suppression est liée à un écrêtement du fait du potentiel financier de la commune trop important → il aurait fallu être à 0,75 fois le potentiel financier global de la strate soit 720 €/habitant alors que pour Pagny → 1 436 €/habitant)

\*\* Bien que la DSR ait connu une évolution de + 8300 €/an en 2018, 2019 et 2020, l'évolution 2021 a été 2,7 fois moins importante (estimation prudente pour 2022 car elle n'est pas connue à ce jour même si elle devrait légèrement évoluer à la hausse)

**Au global, la DGF (dotation forfaitaire et DSR) a baissé de 86,45% entre 2013 et 2021**

→ À noter que sur les 3475 communes de 3500 à 4999 habitants en France, 1054 ont une DGF à 0 € en raison des diverses mesures prises depuis 2014.

# Evolution du FPIC pour Pagny-sur-Moselle

27

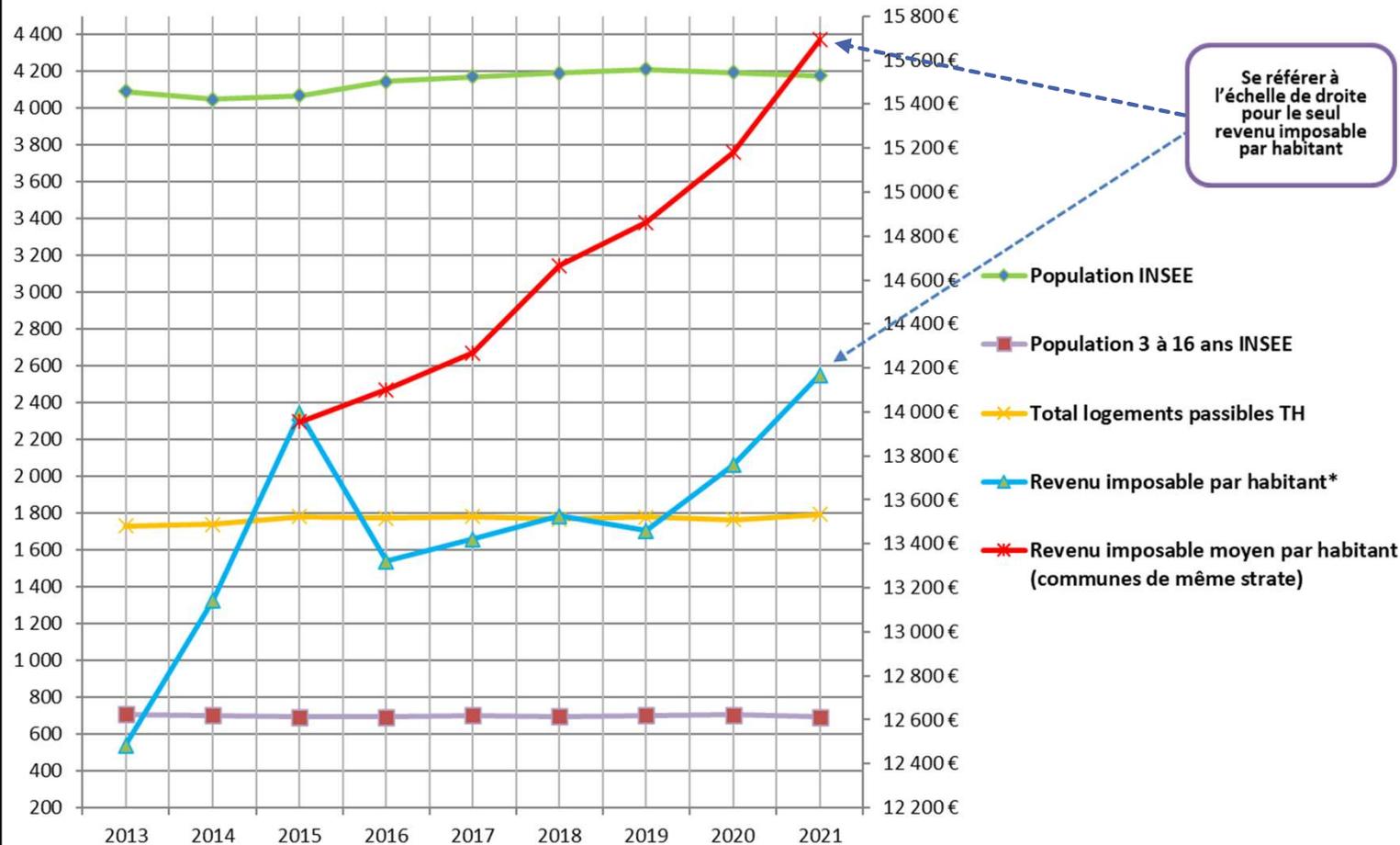
- **Mécanisme de péréquation horizontale (solidarité financière : redistribution de ressources entre collectivités) pour le secteur communal** qui permet de prélever les ressources des collectivités disposant des ressources les plus dynamiques à la suite de la suppression de la TP pour les redistribuer : répartition des prélèvement répartie entre la CCBPAM et ses communes membres
- Entre 2015 et 2016, le FPIC national avait augmenté de 28% : à noter qu'en 2021, pour le département de la Meurthe-et-Moselle, 7 ensembles intercommunaux sont bénéficiaires du fonds, 6 sont contributeurs au fonds tandis que 5 ne sont pas éligibles à ce fonds (ni bénéficiaires, ni contributeurs) → **la CCBPAM est considérée comme riche et donc participe à la redistribution**
- **Pour 2022** : poursuite de la réforme du calcul des critères utilisés dans la répartition des FPIC en raison de la suppression de la TH (prise en compte des potentiel financier et effort fiscal agrégés calculés à l'échelle de la CCBPAM) donc difficile d'appréhender son impact financier à ce stade
- **Principe de prudence donc pour 2022** : **s'il a été constaté en 2018, 2019, 2020 et 2021 une baisse du prélèvement**, le FPIC reste difficile à estimer pour 2022 car la répartition de l'enveloppe intercommunale sera ajustée si certaines variables de calculs ont été modifiées pour les communes membres (le prélèvement a baissé pour la commune alors qu'il a légèrement augmenté pour la CCBPAM)

Evolution du FPIC	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2021/2014	Prévision 2022
CCBPAM	-460 624	-538 127	-481 112	-471 718	-476 964	-488 813	67,85%	-488 813
Pagny-sur-Moselle	-124 010	-137 908	-125 667	-123 729	-121 641	-121 041	165,64%	-121 041
Ecart N/N-1	86,22%	11,21%	-8,88%	-1,54%	-1,69%	-0,49%		0,00%

# Evolution des indicateurs de population

28

### Evolution des principaux indicateurs de population de 2013 à 2021



Se référer à l'échelle de droite pour le seul revenu imposable par habitant

**Revenu annuel imposable par habitant :** indicateur du pouvoir d'achat des ménages, et donc de leur capacité d'accès à différents biens et services (alimentation, culture, logement...), il est à noter une augmentation entre 2021 et 2020 (+408€/hab.) avec un écart de 1525 €/hab. par rapport au revenu imposable moyen par hab. des communes de même taille.

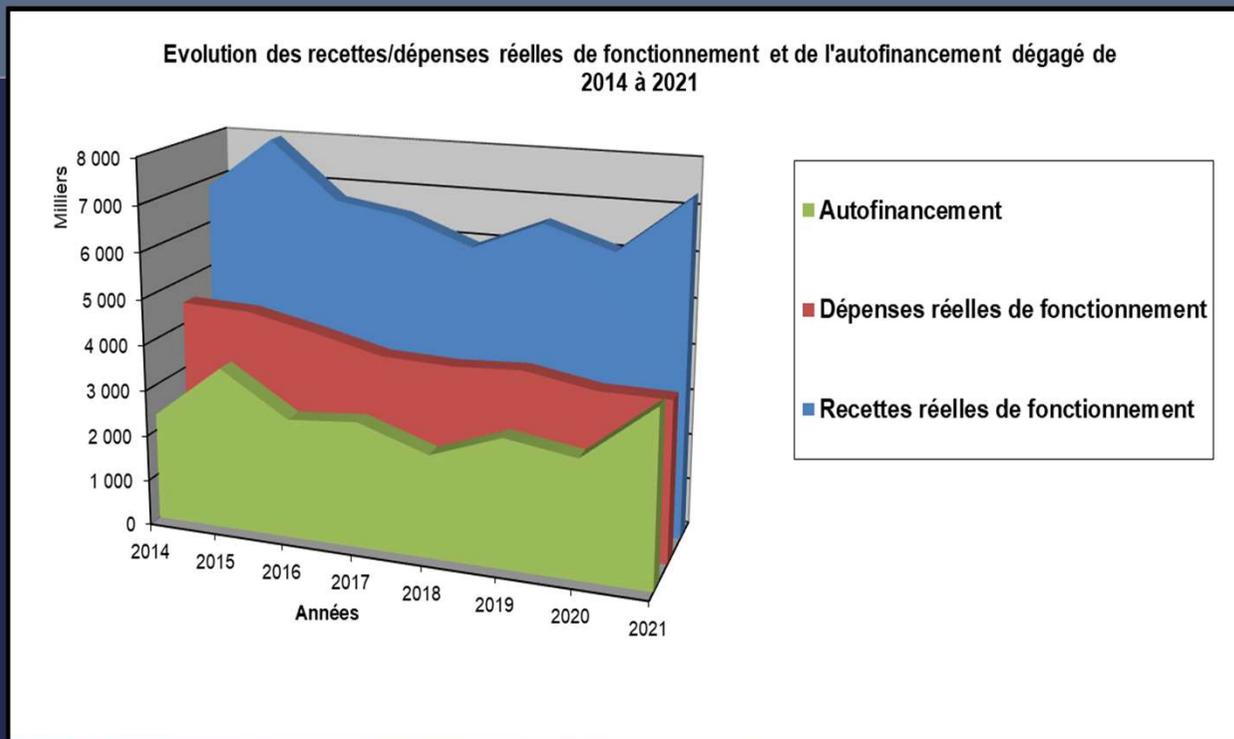
Depuis 2013 : la commune a enregistré 87 habitants de plus (comptabilisés par l'INSEE) tandis que la population des 3 à 16 ans baisse très légèrement à 674 hab (-10 par rapport à 2020).

2013 → 4 090 habitants

2021 → 4 177 habitants

# Evolutions des recettes/dépenses réelles depuis 2016 (budget ville)

29



**Recettes réelles 2021/2020 : augmentation de 1245 K€ liée principalement à :**

- 1 excédent reporté en fonctionnement entre l'exercice 2020 et l'exercice 2021 (de 802 K€ à 1914 K€)

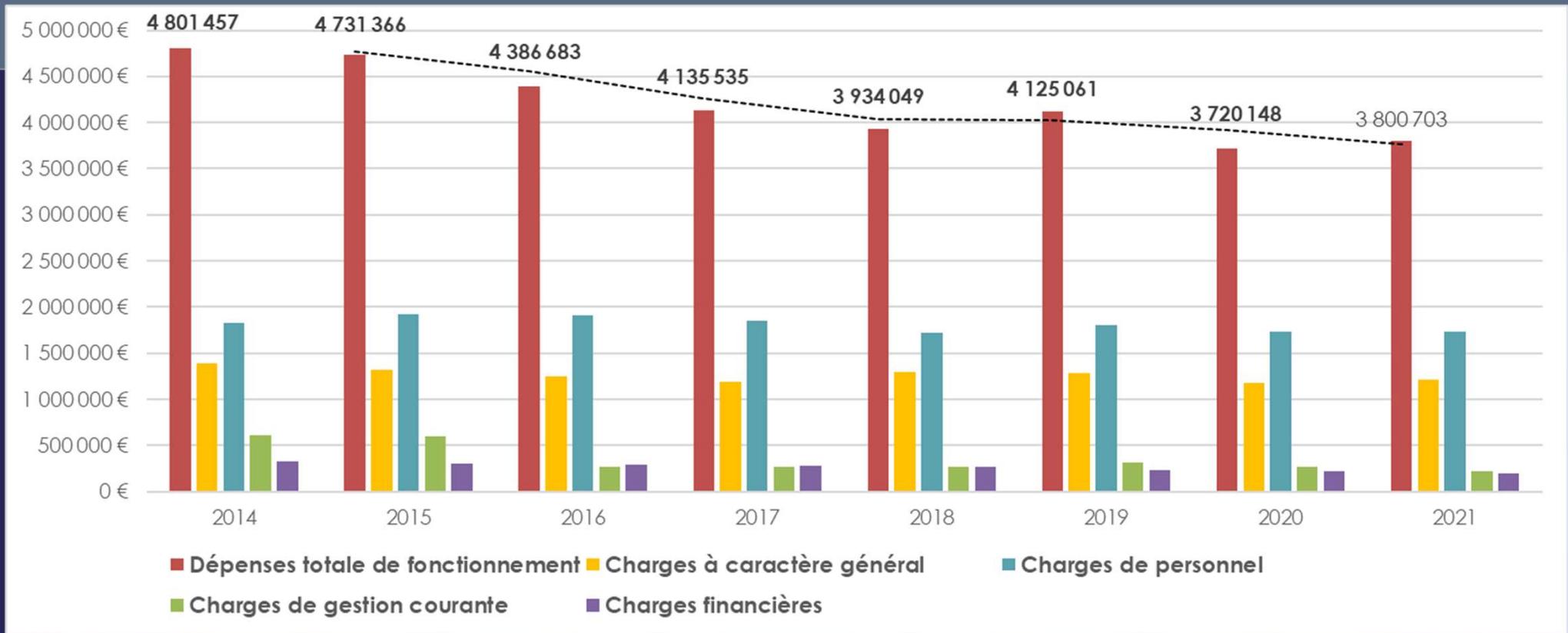
**1 très légère baisse des dépenses réelles 2021/2020 de 0,34% (après 1 baisse déjà constatée de 6,91% entre 2020/2019) couplée à 1 augmentation de 20,52% des recettes réelles**

Evolution de la CAF brute	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2021/2016
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	6 709 254	6 477 004	5 914 394	6 555 782	6 068 744	7 313 963	9,01%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	4 106 026	3 743 536	3 689 338	3 770 366	3 509 955	3 498 013	-14,81%
<b>Autofinancement brut</b>	2 603 228	2 733 467	2 225 056	2 785 416	2 558 788	3 815 950	46,59%
<b>Ecart n-1 en %</b>	<b>-26,47%</b>	<b>5,00%</b>	<b>-18,60%</b>	<b>25,18%</b>	<b>-8,14%</b>	<b>49,13%</b>	

→ 1 autofinancement en hausse par rapport à 2020 (+1257 K€) qui va permettre l'inscription de programmes d'investissement supplémentaires et/ou servir à couvrir tout ou partie des investissements prévus en limitant le recours à l'emprunt et donc la charge financière

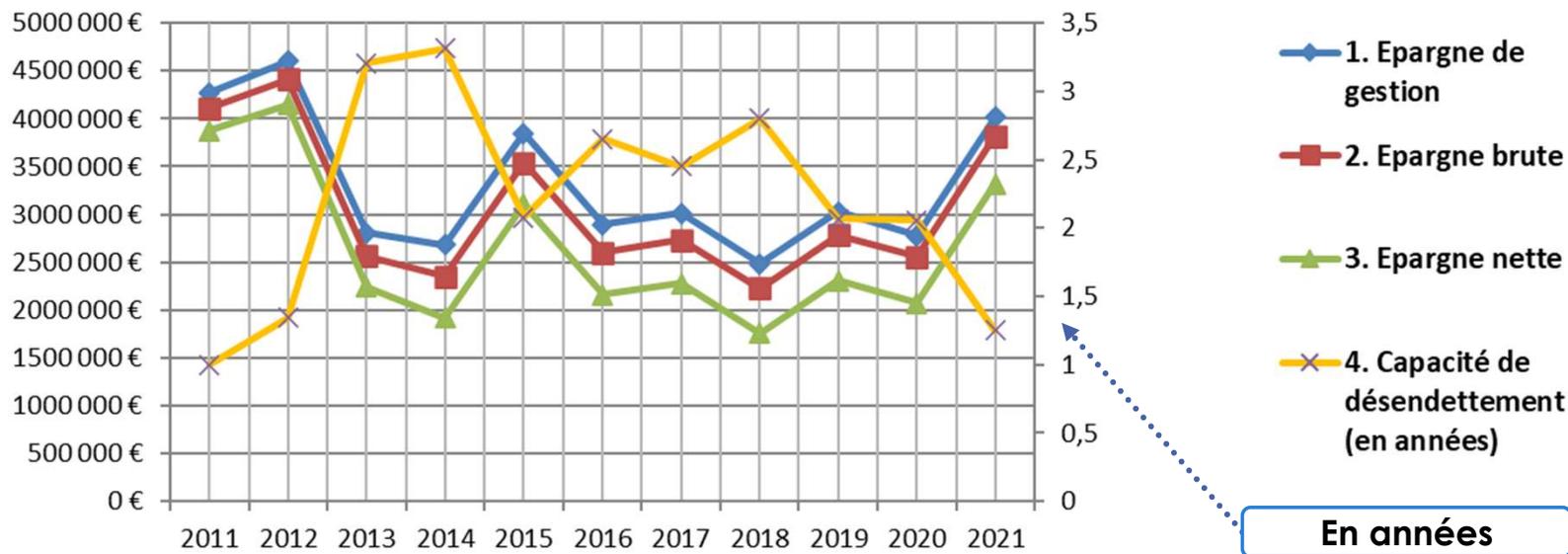
# Evolutions des principaux postes de dépenses de fonctionnement depuis 2014 (budget ville)

30



- Depuis 2015, le ratio de structure des charges de personnel se situe entre 40 et 46% : en moyenne, les dépenses de personnel d'une commune représentent généralement entre 50 et 60% (valeur notamment atteinte lorsqu'un certain nombre d'activités est traité en régie)
- Taux de rigidité des charges structurelles (ratio financier comprenant également la charge financière) = **33,29% en 2021** (40,41% en 2020, 38,50% en 2019, 41,68% en 2018 et 40,11% en 2017) → **l'objectif est de maintenir ce taux à environ 40%** car ces dépenses sont difficilement compressibles (peuvent à terme limiter les marges de manœuvre pour de nouvelles politiques : seuil d'alerte franchi si % > 60%)

## Evolution des épargnes et de la capacité de désendettement de 2009 à 2021 (ratios de santé financière)



→ Stabilité des épargnes entre 2013 et 2021 avec 1 rebond en 2015 lié au cumul des excédents reportés 2014 et 2015 mais **après une baisse en 2018 du fait de recettes réelles de fonctionnement moins importantes qu'en 2017**, un nouveau rebond en 2019 puis une légère baisse en 2020, pour 2021, il est constaté une nette augmentation qui s'explique par excédent reporté 2020 important de 1914 K€ (+ 1247 K€ d'épargne nette → précision : grâce à sa capacité d'épargne forte, la commune qui assure d'abord le remboursement de ses emprunts contractés a la possibilité de générer des moyens supplémentaires pour financer tout ou partie de ses investissements : elles constituent ses marges de manœuvre) → **la commune reste en bonne santé financière avec une Caf nette de 2,073 M € (contre 2,309 M € pour 2019 et 1,755 M € pour 2018)**

→ **Ratio de capacité de désendettement** relativement faible **qui permet d'investir sereinement** (entre 2009 et 2019, elle oscille entre 0,73 et 3,31 ans → seuil d'alerte à 10-12 ans : pour 2020, elle est de 2,06 années et baisse encore en 2021 à 1,25 année) → **TRES BONNE SOLVABILITE FINANCIERE**

→ Taux d'épargne brute à 52,17% (contre 42,16% en 2020, 42,49% en 2019, 37,62% en 2018 et 42,20% pour 2017) : **malgré ses investissements importants, la stabilité de ce ratio depuis 2014 montre que la commune a su maîtriser ses charges de fonctionnement pour toujours pouvoir investir et/ou rembourser de la dette ayant servi à investir**

# Synthèse des principaux ratios de santé financière (budget ville)

32

Evolution de la marge d'autofinancement courant (MAC) ==> ratio de santé financière	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2021/2016
Recettes réelles de fonctionnement	6 709 254	6 477 004	5 914 394	6 555 782	6 068 744	7 313 963	+9,01%
Dépenses réelles de fonctionnement	4 106 026	3 743 536	3 689 338	3 770 366	3 509 955	3 498 013	-14,81%
Remboursement de la dette en capital	441 939	458 279	469 737	475 497	485 208	495 352	+12,09%
<b>Ratio</b>	<b>0,68</b>	<b>0,65</b>	<b>0,70</b>	<b>0,65</b>	<b>0,66</b>	<b>0,55</b>	

*Calcul : (DRF + remboursement de capital)/RRF*

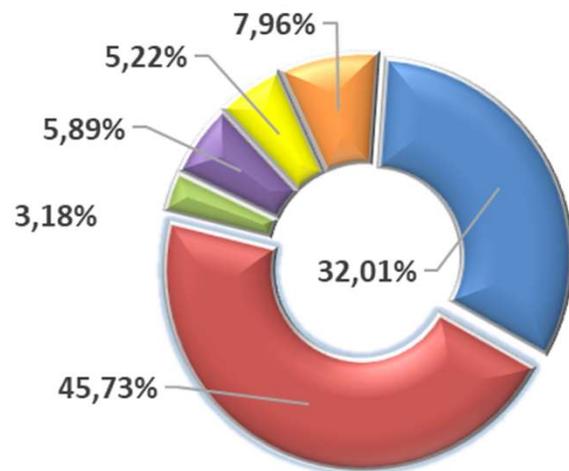
*Seuil d'alerte déclenché : si 1 est atteint pendant 2 exercices consécutifs*

Une santé financière saine illustrée par l'évolution constante à la baisse de la marge d'autofinancement courant depuis 2014 (0,72) à 2021 (0,55) :

→ ce ratio démontre également la capacité de la commune à autofinancer ses investissements une fois les charges obligatoires payées (plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée : a contrario, un ratio supérieur à 1 indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement)

# Répartition des dépenses de fonctionnement 2021 (budget ville)

33



- 011 Charges à caractère général
- 012 Charges de personnel
- 014 Atténuations de produits (FPIC)
- 65 Autres charges de gestion courante
- 66/67/68 Charges financières et charges exceptionnelles
- 042 Amortissements

\* : La colonne « Budget » ne comprend pas les chapitres 022/023 car faisant l'objet d'une simple inscription budgétaire, ils viendraient fausser le taux de consommation des crédits (budget total = 7116680 €)

022 : chapitre des dépenses imprévues  
 023 : virement à la section d'investissement

Chapitres	Désignation	Budget *	Réalisé 2021	% Réalisation
011	Charges à caractère général	1 483 241	1 216 747	82,03%
012	Charges de personnel	1 890 891	1 737 908	91,91%
014	Atténuations de produits (FPIC)	130 000	121 041	93,11%
65	Autres charges de gestion courante	232 958	223 984	96,15%
66/67/68	Charges financières et charges exceptionnelles	202 000		95,20%
	Charges exceptionnelles	5 940	198 332	0,00%
	Dotations provisions semi-budgétaires	400		0,00%
042	Amortissements	198 700	302 690	152,34%
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>4 144 130 *</b>	<b>3 800 703</b>	<b>91,71%</b>

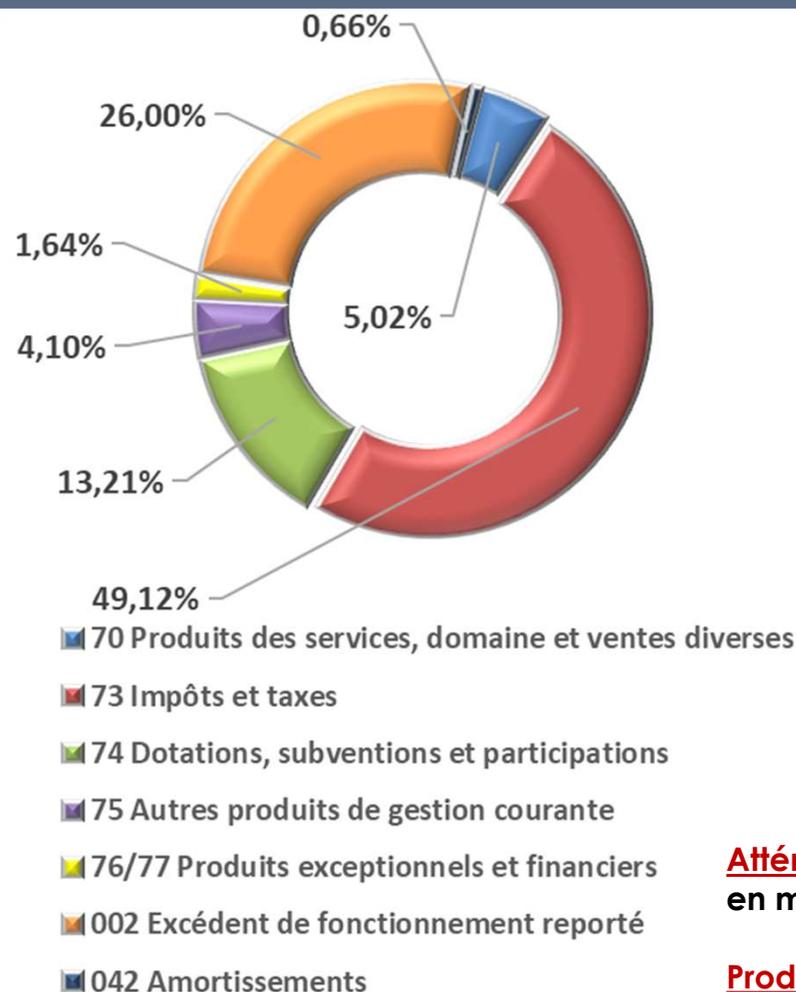
**Charges à caractère général** : énergie/fluides (électricité, chauffage, eau), travaux en régie, contrats de prestations de service (espaces verts, ...), maintenance/réparation/entretien flotte auto, logements communaux, assurances, communication, impôts fonciers, ...

**Autres charges de gestion courante** : indemnités élus (87 K€), admissions en non-valeur (à la marge), subventions aux associations (119 K€)

**Charges financières et exceptionnelles** : intérêts des emprunts et provisions sur impayés

# Répartition des recettes de fonctionnement 2021 (budget ville)

34



Chapitre	Désignation	Budget	Réalisé 2021	% Réalisation
013	Atténuations de charges	10 000	19 351	193,51%
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	362 901	369 328	101,77%
73	Impôts et taxes	3 643 500	3 616 343	99,25%
74	Dotations, subventions et participations	812 500	972 651	119,71%
75	Autres produits de gestion courante	297 450	301 518	101,37%
76/77	Produits exceptionnels et financiers	22 900	120 703	527,09%
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 914 069	1 914 069	100,00%
042	Amortissements	53 360	48 476	90,85%
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>7 116 680</b>	<b>7 362 438</b>	<b>103,45%</b>

**Atténuation de charges :** remboursements de salaires par l'assureur du personnel en maladie (20 K€)

**Produits des services :** cantine scolaire/périscolaire/centres de loisirs (158 K€), concessions cimetière (12 K€), refacturation salaires agents Eau & Assainissement (157 K€), ...

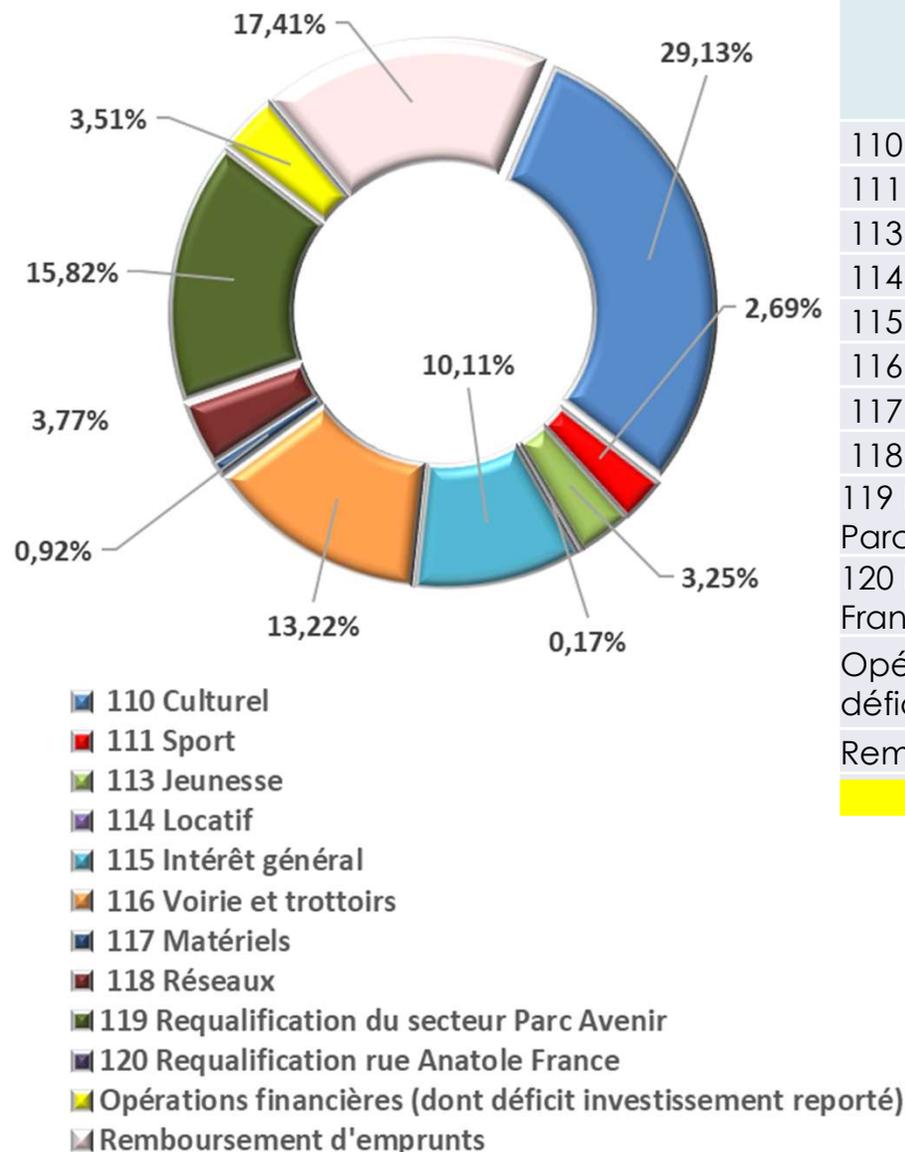
**Autres produits de gestion courante :** loyers des logements communaux principalement (262 K€)

**Produits exceptionnels et financiers :** vente de terrains ou immeubles bâtis (82 K€)

**Recette nouvelle ?**  
 Réflexion en cours au niveau de la CCBPAM pour 1 DSC

# Répartition des dépenses d'investissement 2021 (budget ville)

35



Opérations	Budget	Réalisé 2021	% réalisation
110 Culturel	1 496 200	833 374	55,70%
111 Sport	84 685	77 044	90,98%
113 Jeunesse	155 235	93 012	59,92%
114 Locatif	53 510	4 879	9,12%
115 Intérêt général	440 538	289 252	65,66%
116 Voirie et trottoirs	852 908	378 376	44,36%
117 Matériels	33 350	26 457	79,33%
118 Réseaux	300 899	107 955	35,88%
119 Requalification du secteur Parc Avenir	491 011	452 566	92,17%
120 Requalification rue Anatole France	275 865	0	0,00%
Opérations financières (dont déficit investissement reporté)	371 076	100 330	27,04%
Remboursement d'emprunts	508 500	498 084	97,95%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>5 063 776</b>	<b>2 861 329</b>	<b>56,51%</b>

**110 :** MPT, CSC, église, cimetière

**111 :** Pétanque, tennis, salles des sports HUSSON & BELLO

**113 :** Ecoles, restaurant scolaire

**114 :** Parc locatif dont caserne de gendarmerie

**115 :** Bâtiments dits administratifs et espaces publics

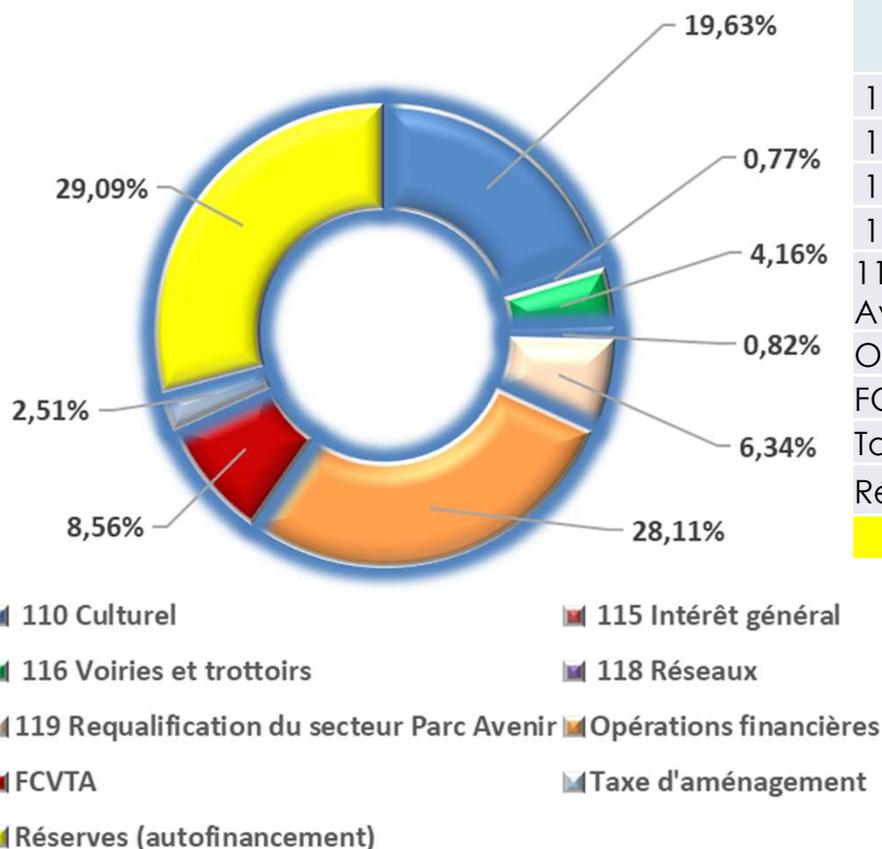
**116 :** Travaux de réfection et mise en sécurité de voiries

**118 :** Travaux sur réseaux éclairage public et pluvial

**Opérations financières :** déficit d'investissement (146 K€) et opérations d'ordre patrimoniales (ne donnant lieu à aucun décaissement)

# Répartition des recettes d'investissement 2021 (budget ville)

36



Opérations	Total Budget	Réalisé 2021	% réalisation
110 Culturel	848 743	293 220	34,55%
115 Intérêt général	5 417	11 551	213,24%
116 Voiries et trottoirs	22 000	62 105	282,30%
118 Réseaux	0	12 232	
119 Requalification du secteur Parc Avenir	0	94 760	
Opérations financières	3 608 090	419 833	11,64%
FCVTA	125 000	127 838	102,27%
Taxe d'aménagement	20 000	37 552	187,76%
Réserves (autofinancement)	434 526	434 526	100,00%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>5 063 776</b>	<b>1 493 616</b>	<b>29,50%</b>

**Toutes les recettes provenant des opérations 110, 115, 116 et 118 sont issues de subventions région Grand Est, Département, DSIL, Caf, ...**

**Opérations financières : +/- values sur cessions de terrains nus/bâties + amortissements (attention : le virement du fonctionnement vers l'investissement de 2922 K€ qui correspond à l'autofinancement supplémentaire dégagé par la section de fonctionnement, fait l'objet d'une prévision budgétaire mais pas d'une réalisation d'où un taux à 29,50% qui est considéré comme normal)**

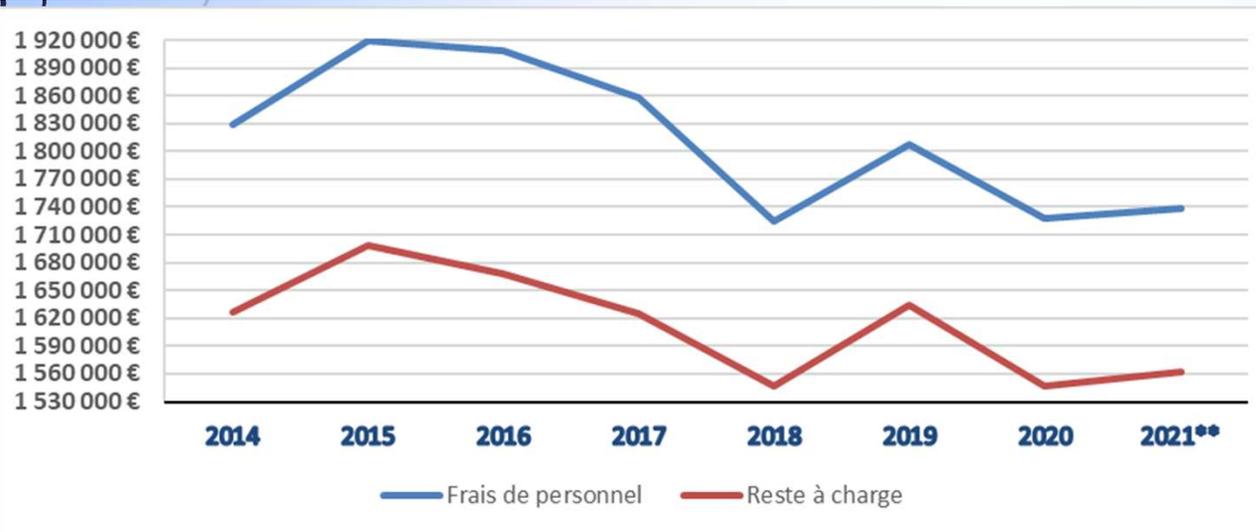
**Réserves : réalisation de l'excédent de fonctionnement dégagé en 2020 qui a permis de financer le solde des restes à réaliser et le déficit d'investissement 2020 sans avoir recours à l'emprunt (= autofinancement)**

# Les chiffres de la commune : le personnel

## 37 Evolution de 2014 à 2021 des charges de personnel

**Prévision 2022 :**  
**1 829 353 € (soit -61538 €  
 par rapport au BP 2021)**

Réalisé (chiffres CA)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021**
Frais de personnel	1 828 288	1 919 418	1 907 948	1 857 218	1 725 352	1 807 900	1 728 248	1 737 908
Recettes *	202 452	220 239	240 263	231 795	177 762	174 111	181 542	176 436
Reste à charge	1 625 836	1 699 179	1 667 685	1 625 423	1 547 590	1 633 789	1 546 706	1 561 472
Evolution en € (N/N-1)	97 927	73 343	-31 494	-42 262	-77 833	86 199	-87 083	14 766
Evolution en % (N/N-1)	6,41%	4,51%	-1,85%	-2,53%	-4,79%	5,57%	-5,33%	0,95%



### Cumul heures supp./complémentaires :

**Pour 2021** → 562 heures pour 39 agents (coût global de 10 650 €)

**Pour 2020** → 857 heures pour 50 agents (coût global de 11 869 €)

**Pour 2019** → 1329 heures pour 45 agents (coût global de 18145 €)

**Pour 2018** → 1029 heures pour 39 agents (coût global de 13641 €)

**Pour 2017** → 1 679 heures pour 43 salariés (coût global de 21543 €)

(\*) Remboursements de salaires : CPAM (indemnités journalières), MNT, CNP Assurances lors d'arrêt maladie ... + refacturation des frais 012 aux budgets annexes eau et assainissement

(\*\*) Après une augmentation de 5,57% du reste à charge 2019 notamment liée au déploiement du RIFSEEP et à divers recrutements pour pallier les absences du service RH en ayant recours au CDG 54 (24000 €), 1 baisse de 5,33% a été constatée en 2020 (-87083 €) pour très légèrement augmenter en 2021 (+ 14 766€ notamment liés au versement des indemnités chômage d'un agent ayant démissionné, la commune étant en auto-assurance contrairement au secteur privé)

# Les chiffres de la commune : le personnel

38

## Une légère augmentation des charges patronales en 2022

- Gel du point d'indice de la fonction publique à **56,2323 €** (valeur inchangée depuis le 01/02/2017)
- Mesures catégorielles :
  - ❖ Poursuite en 2022 du protocole relatif à la modernisation du Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations (PPCR) avec très légère **incidence sur la masse salariale de + 9 447,12 €** (s'est appliqué à tous les agents de catégorie C depuis 2017) → revalorisation indiciaire et attribution d'une bonification exceptionnelle d'ancienneté aux agents à l'indice majoré 343 (mesure bienvenue pour les agents aux salaires les plus bas, principalement à la charge des communes sans être compensée par l'État, qui pourtant la décide).
  - ❖ Versement de la prime inflation de 100 € pour 43 bénéficiaires (avec neutralisation du coût par une baisse des charges URSSAF)
- Majoration de la cotisation CNFPT fixée à 0,95% en raison de la contribution du CNFPT aux CFA (**0,90% en 2021**)
- Maintien des cotisations CNRACL agents : **11,10%** depuis 2020 au lieu de 10,83% en 2019, 10,56% en 2018, 10,29% en 2017, de 9,94% en 2016 et 9,54% en 2015
- Stabilisation des cotisations CNRACL employeur : **maintien à 30,65% comme en 2021, 2020, 2019, 2018 et 2017** (30,60% en 2016 et 30,50% en 2015)
- **Augmentation de la cotisation employeur sur le risque prévoyance** (garantie maintien de salaires) en 2022 (révision du contrat groupe collectif du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle) → **0,77%** en 2022 (**0,70% en 2021, 2020 et 2019** contre 0,82% en 2018)

# Les chiffres de la commune : le personnel

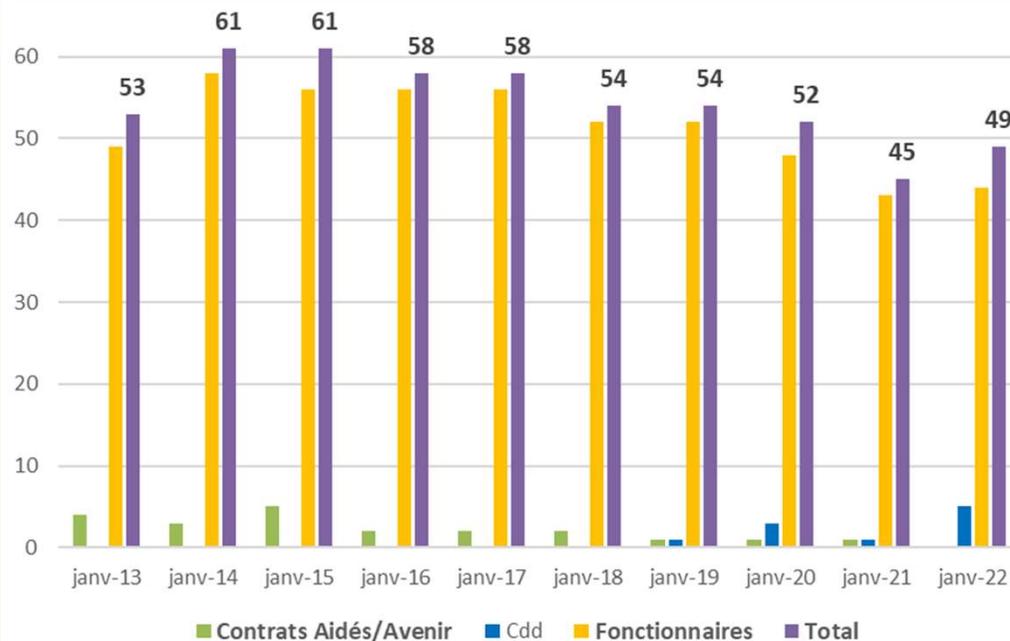
39

## Une légère augmentation des charges patronales en 2022 ... SUITE

- **Augmentation de la cotisation employeur sur le risque statutaire** (salaires des agents en maladie) en 2022 (révision du contrat groupe collectif du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle – coût 2021 = 40 134 € / prévision 2022 = 37 252 €) → **4,77%** en 2022 (4,69% en 2021) pour les agents du régime CNRACL (fonctionnaire) → **1,10%** en 2022 (idem que 2021) pour les agents du régime IRCANTEC (agents Cdd)
- **Mise en œuvre de la participation employeur sur l'assurance complémentaire santé des agents** en 2022 (impact qui sera faible en raison du nombre d'agents intéressés pour souscrire au contrat groupe MNT du CDG 54 → 3 relances effectuées + rappel aux agents ayant donné un retour positif lors de l'enquête de besoins : pour mémoire, la participation de la commune est de 5 €/mois/agent)
- **Pénalité au fonds FIPHFP** (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) pour 2022 :
  - **Estimée à 4 000 € en 2021** en raison du non-respect du taux d'emploi de travailleurs handicapés (à la suite du départ d'un agent du CTM du service propreté fin décembre 2019)
  - Constat = aucune indemnité versée en 2021 → par principe de prudence, des crédits seront inscrits pour moitié sur 2022 (une relance de l'organisme a été faite pour connaître la situation exacte de l'année précédente : à noter que pour 2022, la commune emploie 2 agents sous statut travailleur handicapé reconnu dont l'un est actuellement en Cdd)

# Les chiffres de la commune : le personnel au 31/12/2021

40



**2 agents sortis des effectifs permanents au 31/12/2021 (1 départ retraite/1 mutation)**

## 1. Evolutions en 2021 :

- Recrutement par détachement d'1 DST (01/02/2021)
- Recrutement par voie de mutation d'1 responsable d'exploitation Eau & Assainissement (04/01/2021)
- Recrutement par voie de mutation d'1 responsable RH (23/08/2021)
- 1 agent en congé parental (service Urbanisme)
- 1 agent en disponibilité pour création d'entreprise (17/09/2021)

## 2. Besoins de recrutement permanent/temporaire pour 2022 :

- 7 agents recenseurs du 20/01 au 19/02
- 2 releveurs compteurs eau (1 mois)
- 15 saisonniers sur 2 mois (13 au CTM à 35h00 + 2 restauration : par période de 3 semaines à 20h00)
- 8 contrats d'engagement éducatifs max/période de vacances scolaires (18 en prévision pour l'année)
- 1 adjoint d'animation à 28h00 à compter d'août
- 1 Cdd adjoint administratif service RH/Accueil 35h00 prolongé jusqu'au 30/06/2022
- 3 Cdd adjoints techniques CTM 35h00 prolongés jusqu'au 01/06/2022 (1 poste Eau/Assainissement et 2 postes Espaces Verts)

## 3. Evolutions internes prévues en 2022 :

- Augmentation du temps de travail d'1 ATSEM à compter du 01/09/2022 (28h00 à 35h00)
- Transformation d'1 Cdd (mi-temps service RH + mi-temps service Accueil) en poste de fonctionnaire 35h00 (01/07/2022)
- Transformation des 3 Cdd du CTM en poste de fonctionnaire à plein temps à compter du 01/07/2022
- 1 démission d'un adjoint administratif actuellement en congé parental au service Urbanisme (remplacement en interne)

	Fonctionnaires	Cdd	Contrats Aidés/Avenir	Total
janv-13	49	0	4	53
janv-14	58	0	3	61
janv-15	56	0	5	61
janv-16	56	0	2	58
janv-17	56	0	2	58
janv-18	52	0	2	54
janv-19	52	1	1	54
janv-20	48	3	1	52
janv-21	43	1	1	45
janv-22	44	5	0	49

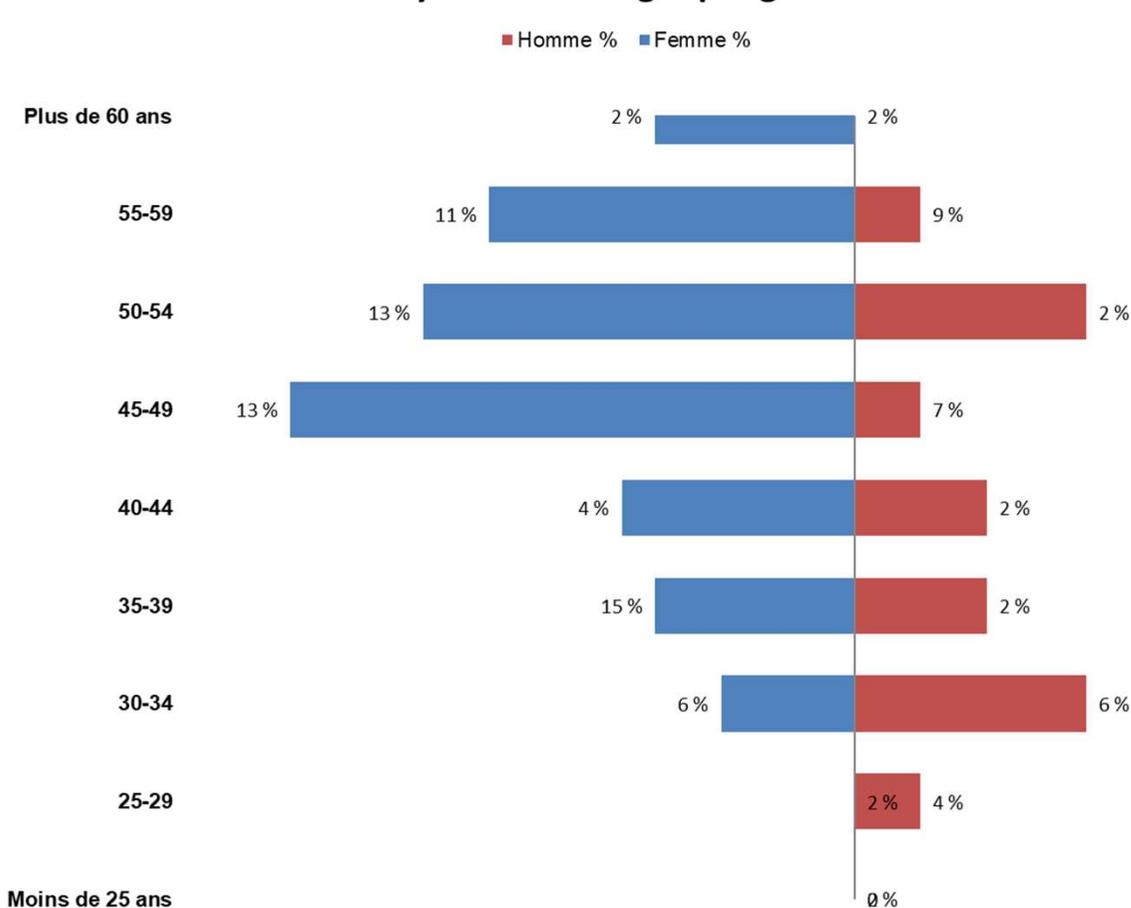
**49 agents représentant 46,64 équivalents temps plein (image au 31/12/2021)**

# Les chiffres de la commune : le personnel

41

## Pyramide des âges et taux de féminisation au 31/12/2021

Pyramide des âges par genre



### Taux de féminisation

2021 → 65,31% (32F/17H)

2020 → 66,67% (30F/15H)

2019 → 69,39% (34F/18H)

2018 → 70,08% (36F/15H)

2017 → 73,08% (38F/14H)

Répartition au 31/12/2021 par filière et par statut (en nombre) - emplois permanents/Cdd de plus de 6 mois

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	10	2	12
Technique	22	3	25
Culturelle	0	0	0
Sportive	0	0	0
Médico-sociale	7	0	7
Police	1	0	1
Animation	4	0	4
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>5</b>	<b>49</b>

# Les chiffres de la commune : le personnel

42

## Absentéisme 2021

### Pour mémoire :

**2018** → 1 408 journées d'absence **2019** → 1 894 journées d'absence  
**2020** → 925 journées d'absence

<b><u>Nature des absences 2021 :</u></b>	<b><u>Nombre total de journées d'absence :</u></b>	<b>1 038</b>	<b><u>% d'absentéisme (tous motifs confondus) :</u></b>	<b>5,80%</b> (contre 4,87% en 2020 et 9,98% en 2019)
	<i><u>Dont nombre de journées d'absence liées à de la maladie ordinaire :</u></i>	<i>517 (contre 509 en 2020 et 1 500 en 2019)</i>	<i><u>% d'absentéisme lié à de la maladie ordinaire :</u></i>	<i>2,89%</i>
	<i><u>Dont nombre de journées d'absence liées à des accidents de travail :</u></i>	<i>157 (contre 20 en 2020 et 15 en 2019)</i>	<i><u>% d'absentéisme lié à des accidents de travail :</u></i>	<i>0,88%</i>
	<i><u>Dont nombre de journées d'absence liées à de la longue maladie :</u></i>	<i>364</i>	<i><u>% d'absentéisme lié à de la longue maladie :</u></i>	<i>2,04%</i>
<b><u>Ecart 2021 avec 2020 (+113 jours au global) :</u></b>	1 très faible augmentation des maladies ordinaires malgré le contexte sanitaire (quelques cas positifs/cas contact) → différentiel lié à la forte augmentation du nombre de journées d'absence liées à des accidents du travail (685% soit + 137 journées d'absence par rapport à 2020) Pour 2022 : hors contexte sanitaire, on peut s'attendre à redescendre en dessous des 5% d'autant qu'un agent du service Propreté placé en longue maladie a été sorti des effectifs l'été dernier			

**Impact de la politique d'abattement de l'IFSE lors des arrêts maladie 2021 :**

**1 non dépense de 3 760,44 €**

**Analyse comparative de l'absentéisme :**

→ Dans le secteur privé : 1 moyenne nationale de 6,90%

→ Dans le secteur public : 1 moyenne nationale de 9,50%

La commune de Pagny-sur-Moselle reste plutôt bien placée (-1,1 point par rapport au secteur privé et -3,7 points par rapport au secteur public)

# Compte de résultats du budget ville 2021

43

<b>RÉSULTAT VILLE 2021</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Dépenses nettes</b>	<b>2 861 329 €</b>	<b>3 800 703 €</b>
<b>Recettes nettes</b>	<b>1 493 615 €</b>	<b>5 448 369 €</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-1 367 714 €</b>	<b>1 647 666 €</b>
<b>Résultat reporté</b>	<b>-145 875 €</b>	<b>1 914 069 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>-1 513 589 €</b>	<b>3 561 735 €</b>
<b>Restes à réaliser dépenses</b>	<b>975 332 €</b>	
<b>Restes à réaliser recettes</b>	<b>401 079 €</b>	
<b>Besoin de financement</b>	<b>-574 253 €</b>	
<b>Inscriptions budget 2022 :</b>		
<b>Affectation aux réserves</b>	<b>-2 087 842 €</b>	
<b>Résultat d'investiss. reporté (defic)</b>	<b>-1 513 589 €</b>	
<b>Résultat de fonction. reporté (exc)</b>		<b>1 473 893 €</b>

# Point sur les investissements prévus en 2021

44

## **Situation comptable - Commune de PAGNY SUR MOSELLE - 2021**

### *Opérations*

#### *(Dépenses - section Investissement)*

<b>Opérations</b>	<b>Désignation</b>	<b>Total Budget</b>	<b>Réalisé + RAR</b>	<b>% Réal.</b>
110	Culturel	1 496 199,96	1 464 067,89	97,85
111	Sport	84 684,68	77 289,34	91,27
113	Jeunesse	155 235,24	141 738,24	91,31
114	Locatif	53 510,20	8 460,25	15,81
115	Intérêt général	440 537,93	417 245,90	94,71
116	Voirie et trottoirs	852 907,82	428 828,79	50,28
117	Matériels	33 350,00	26 456,99	79,33
118	Réseaux	300 898,66	221 594,37	73,64
119	AP/CP Requalif secteur Parc de l'Avenir	491 011,00	452 565,63	92,17
120	AP/CP Aménagement rue A. France	275 865,00	275 865,00	100,00
	Travaux en régie	50 000,00	22 452,08	44,90
<b>Total Général</b>		<b>4 234 200,49</b>	<b>3 536 564,48</b>	<b>83,52%</b>

# Projection 2022 en terme d'investissement

45

<b>RAR - Investissement 2021</b>	<b>975 K€</b>	<b>401 K€</b>
<b>RESULTAT CLOTURE 2021</b>		
<b>Fonctionnement</b>		<b>3562 K€</b>
<b>Investissement</b>	<b>1514 K€</b>	
<b>ESTIMATION 2022</b>		
<b>Autofinancement brut</b>		<b>1397 K€</b>
<b>FC TVA 2021</b>		<b>290 K€</b>
<b>Amortissements</b>		<b>220 K€</b>
<b>Remboursement Capital</b>	<b>514 K€</b>	
<b>Subv. Notifiées(hors RAR)</b>		<b>724 K€</b>
<b>vente terrain Parison</b>		<b>210 K€</b>
<b>vente Parc Avenir (Nexity)</b>		<b>175 K€</b>
<b>Prêt ss intérêts (CAF)</b>		<b>88 K€</b>
<b>Imprévus</b>	<b>150 K€</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>3153 K€</b>	<b>7067K€</b>
<b>Montant disponible</b>		<b>3914 K€</b>

## Extrapolation autofinancement 2022

Réalisé 2021 : 1634 K€

### Recettes exceptionnelles 2021 :

Cession réseau câblé SFR: - 60 K€

Cessions diverses : - 23 K€

Remboursement cotisation CNP : - 6 K€

### Dépenses exceptionnelles 2021:

Mise à jour archives : + 9 K€

Intervention Parc Parison (tempête) +8 K€

Surcout (Energie, Personnel,..) - 65 K€

**Imprévus 2022:** - 100 K€

**1397 K€**

**Pour mémoire:** 1546 K€ en 2020

1170 K€ en 2019

1304 K€ en 2018

## Attention de ne pas oublier :

**A. France 2<sup>e</sup> tranche : 470K€**

**hors Eau et Assainissement**

**Réhab. Heymonet : ??**

**Restaur. Scolaire : ??**

AP/CP : Parking et poumon vert : 780 K€  
AP/CP Anatole France (1<sup>è</sup> tranche) : 510 K€  
Réfection sentier du lavoir : 85 K€  
Possible en invest. hors nlle subv.) : 2539 K€

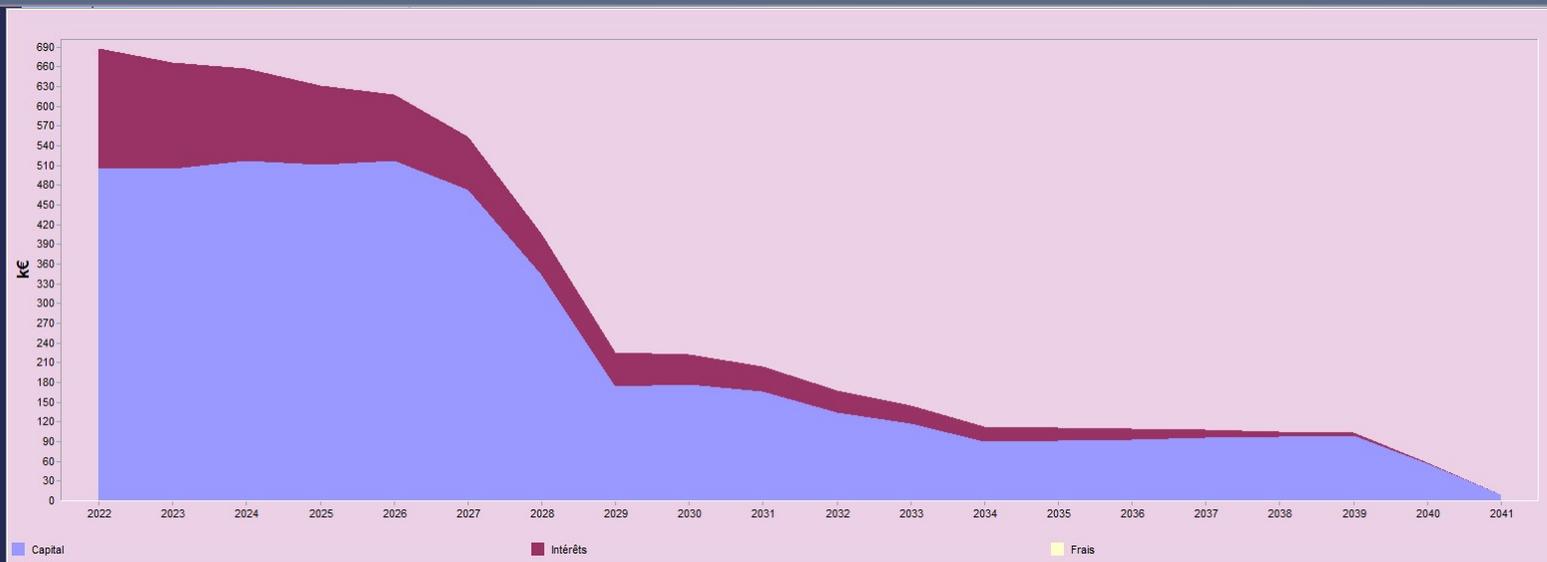
# La dette du budget ville

46

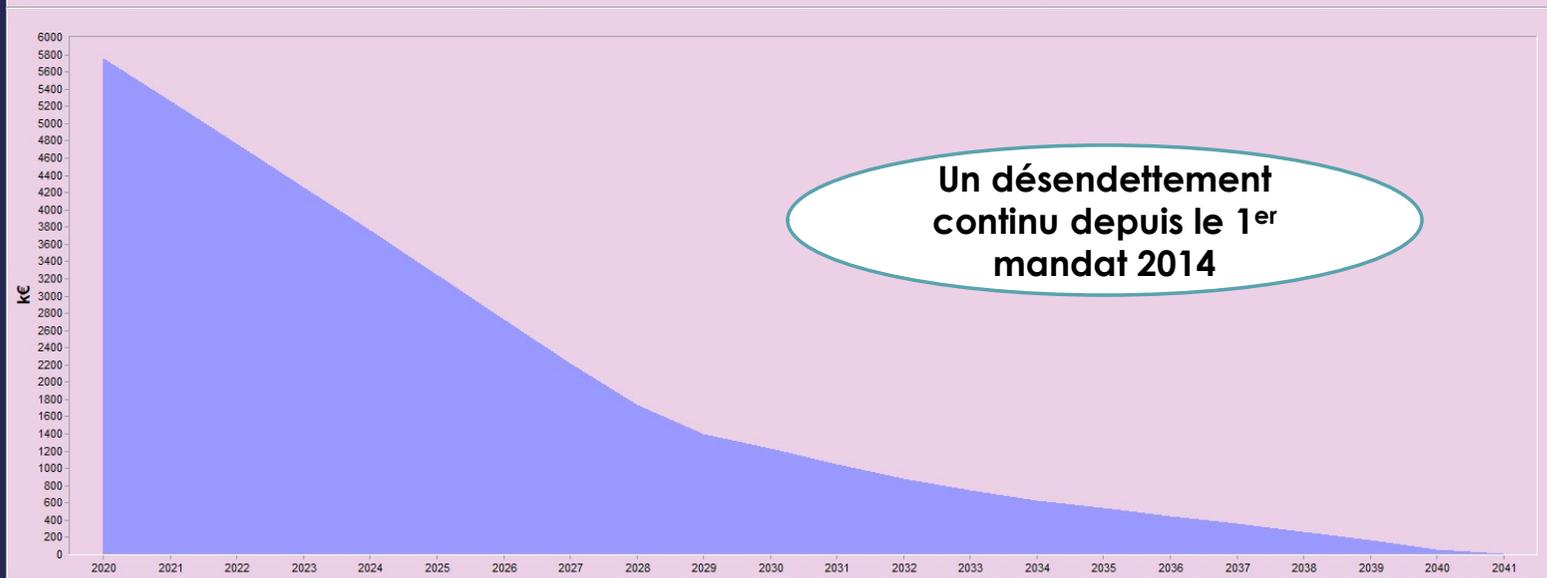
	Début Mandat 2014-2020	Fin Mandat 2014-2020	Début mandat Réalisé 2020	Réalisé 2021	Budget 2022
<b>Dette au</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2022</b>
	<b>8 221 914 €</b>	<b>5 753 246 €</b>	<b>5 268 038 €</b>	<b>4 781 552 €</b>	<b>4 275 605 €</b>
<b>Remboursement de capital</b>	<b>2 468 668 €</b>		<b>485 208 €</b>	<b>495 352 €</b>	<b>505 947 €</b>
<b>Emprunts</b>	<b>250 000 €</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Rembours. Intérêts</b>	<b>1 596 400 €</b>		<b>221 234 €</b>	<b>201 779 €</b>	<b>181 873 €</b>
<b>Annuité de la dette</b>	<b>764 913 €</b>	<b>706 442 €</b>	<b>706 442 €</b>	<b>697 131 €</b>	<b>687 820 €</b>

# Profil d'extinction de la dette de la ville

47



Evolution des remboursements de la dette de la ville (capital + intérêts) → **une forte baisse de la dette en 2029 liée à l'extinction de 3 prêts (annuité de 405 000 € en 2028 à 225 000 € en 2029)**



Un désendettement continu depuis le 1<sup>er</sup> mandat 2014

Evolution de l'encours de la dette de la ville

**4,772 M € au 01/01/2022**

Pour mémoire :

5,268 M€ au 01/01/2021

5,753 M € au 01/01/2020

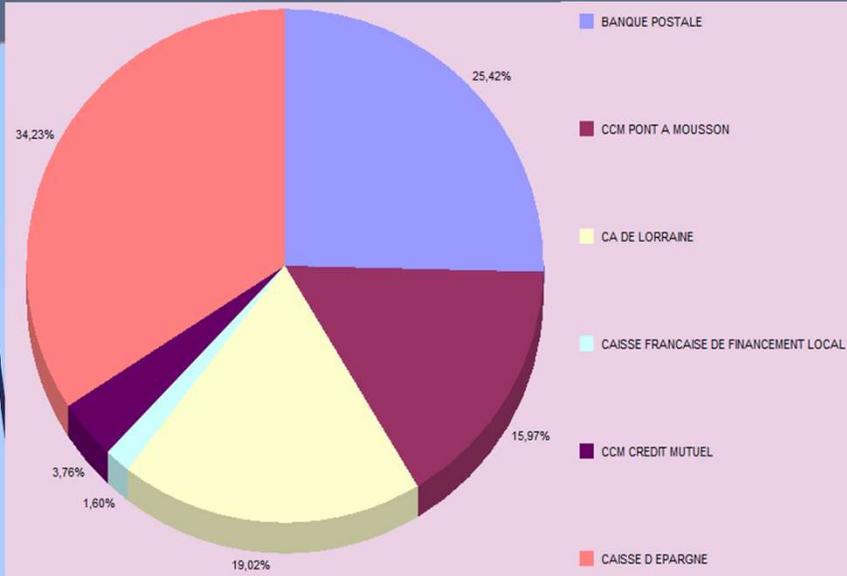
6,228 M € au 01/01/2019

6,698 M € au 01/01/2018

**avec extinction en 2041**

# Profil de la dette de la ville

Répartition des emprunts par organisme prêteur (sur 1 total de 4,772 M €)

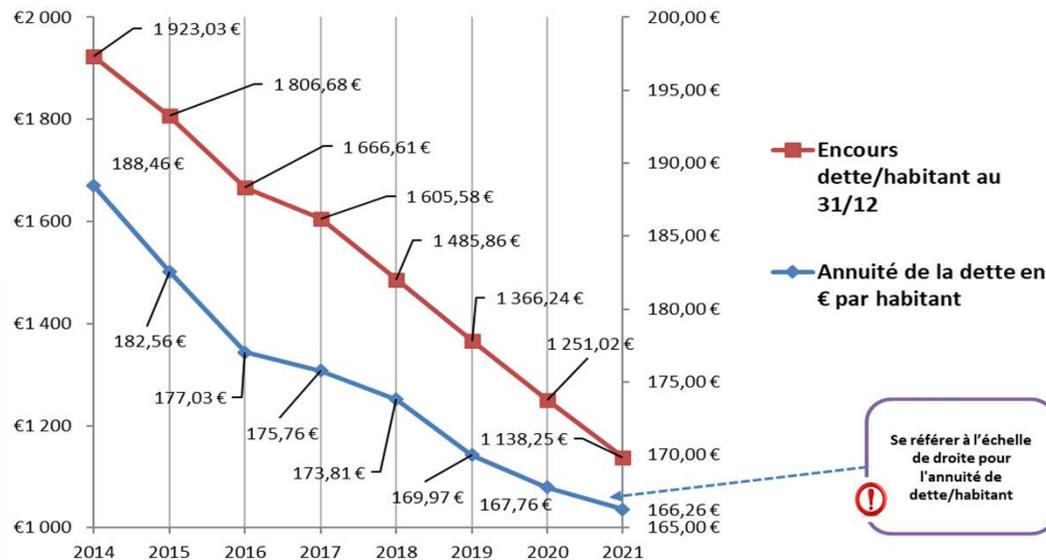


**Dette/habitant en 2021 de 1 138 €** (en baisse par rapport à 2020 = 1 251 €, 2019 = 1 366 €, 2018 = 1 485 € et 2017 = 1 605 €) alors qu'en 2014, elle était encore de 1 923 € :

➔ ce qui démontre **un désendettement continu de la commune** qui veillera à mobiliser son fonds de roulement pour emprunter moins et ainsi mécaniquement se créer moins de frais financiers (à noter : la charge d'intérêts vient grever les dépenses réelles et donc la capacité d'autofinancement ➔ un déficit d'exécution en investissement peut ainsi être absorbé par l'autofinancement dégagé en fonctionnement)

**Une capacité d'investissement importante conservée** : mais nécessité de générer suffisamment d'autofinancement en adossant le mieux possible son niveau de ressources au stock de dettes

Evolution des indicateurs de dette par habitant de 2014 à 2021





# ROB 2022

49

**Programme d'investissements en 2022 (les plus significatifs)**

50



**Extension MPT :**  
**→ la fin de l'investissement (en RAR)**  
**1 équipement indispensable**  
**au fonctionnement de l'Espace de Vie Sociale**

51



**Fin des travaux 1<sup>ère</sup> tranche  
prévus 1<sup>er</sup> Trim. 2022 :  
510 K€ TTC**

**Entrée de ville  
côté Arnaville (RD 952)  
( 1<sup>ère</sup> tranche – Cimetière  
vers sortie  
d'agglomération)**



**Engagement 2<sup>e</sup> tranche  
dès 2022  
Coût hors Eau et Asst :  
470 K€ TTC**

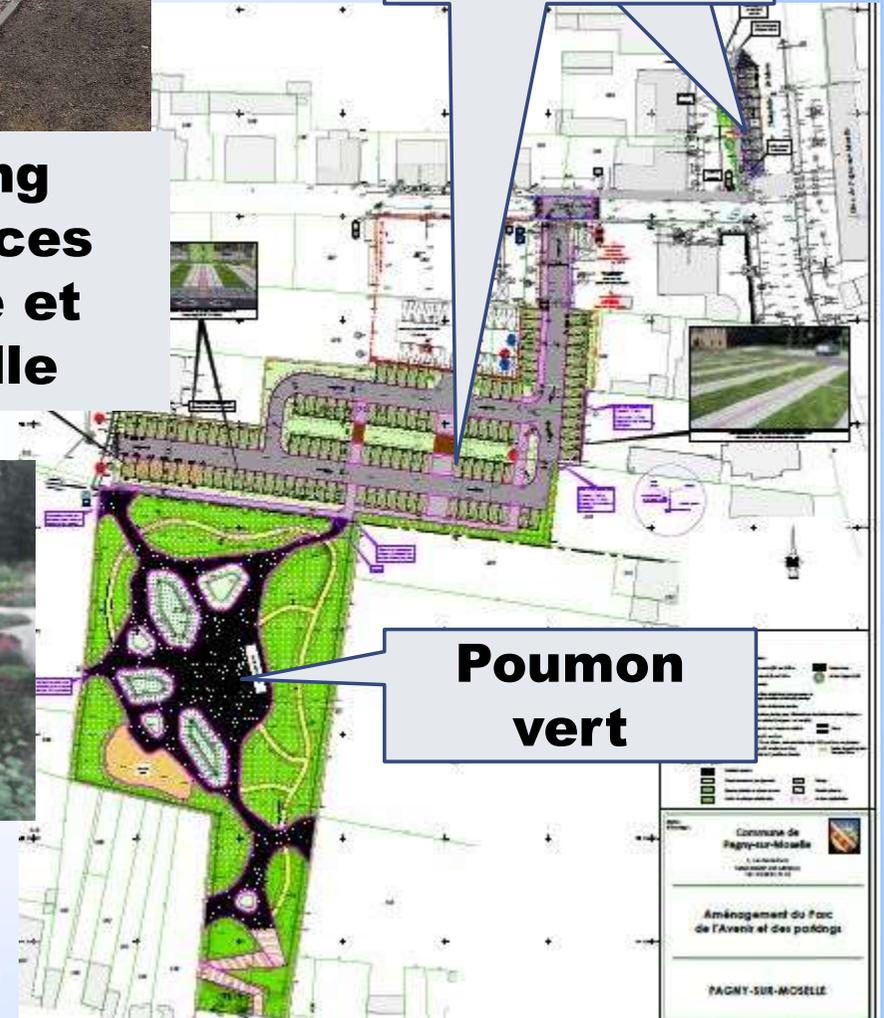
**Le projet de requalification  
du parc de l'Avenir  
et du terrain Heymonet  
par la création du parking  
et du poumon vert  
Terminé en 2022  
Cout résiduel 2022 : 780 K€**



**Un parking  
de 125 places  
entre gare et  
Centre-ville**

**Parking  
gare + ville**

**Un poumon vert  
intergénérationnel  
en plein cœur de ville**



**Poumon  
vert**

Commune de  
Fagny-sur-Meuse

Aménagement du Parc  
de l'Avenir et des potagers

FAGNY-SUR-MEUSE

## 2 résidences

**pour jeunes  
actifs et familles**

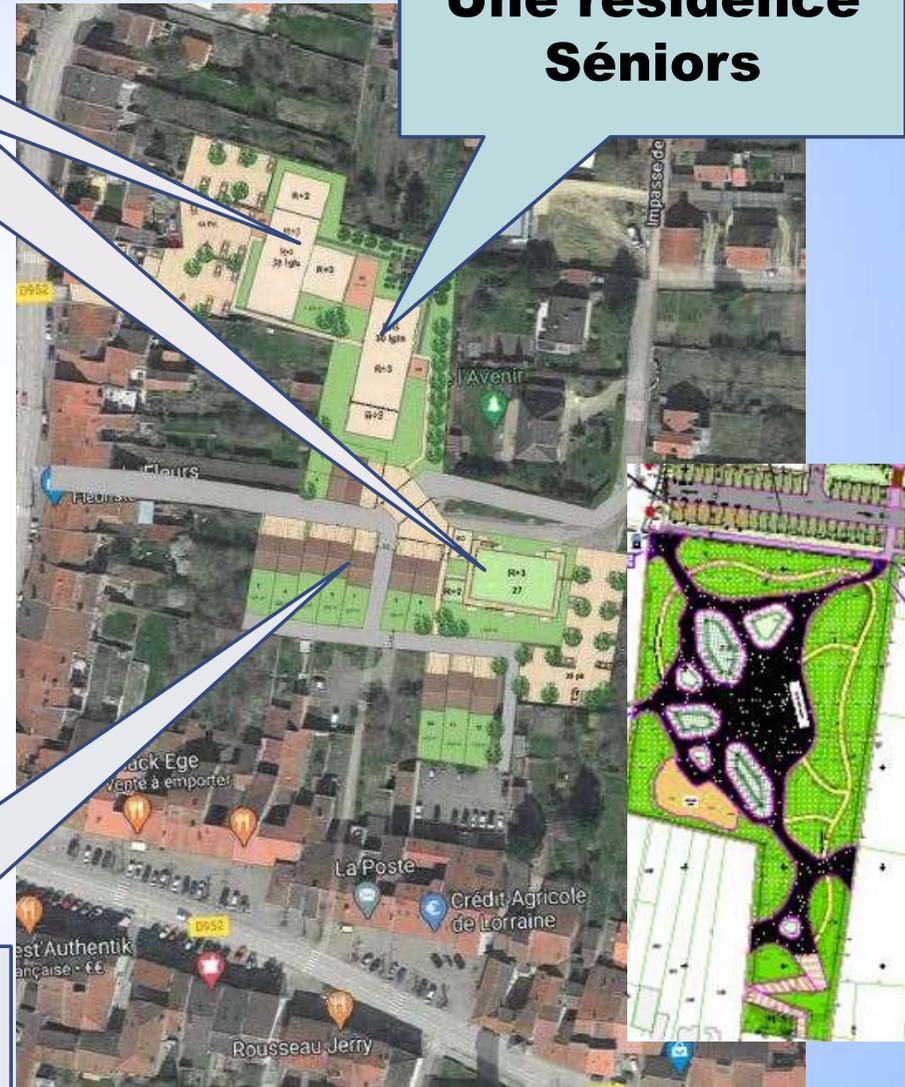
53

**Un projet d'urbanisation  
dans l'approche globale  
de la commune pour son  
aménagement cœur de ville  
Valorisation du foncier pour  
la commune : 185 K€**

**Projet porté par Nexity  
Maisons villages  
de 96 logements (T1 à T4)  
et 12 maisons de ville**

**12 maisons  
de ville  
en accession  
à la propriété**

**Une résidence  
Séniors**



# Amenagement rue Grandjean: 2<sup>e</sup> partie en 2022 sur réfection des réseaux Eau et Assainissement et trottoirs et voirie



**1<sup>ère</sup> partie réalisée en 2021  
sur l'enfouissement  
des réseaux secs**



**Cout prévisionnel : 270 K€  
dont Assainissement : 95 K€ HT  
Eau : 35 K€ HT  
Voirie de trottoirs : 140 K€ TTC**

# Réhabilitation des sentiers intramuros : En 2022 > Sentier du Lavoir

55



**Cout prévisionnel : 85 K€ TTC**

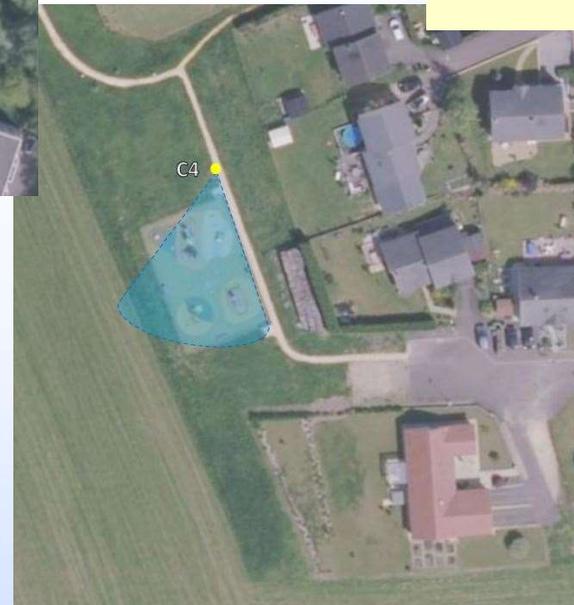
# Vidéo protection : complément de caméras sur divers sites



**Espace Bourgeois  
3 caméras**



**Parking et poumon vert  
3 caméras**



**Aire de jeux Voivrel  
1 caméra**

**Cout estimé : 70 K€ TTC**  
Car nécessité d'un serveur  
supplémentaire et disques durs  
**Subvention possible FIPD  
et Région (environ 40%)**

57



### **Eclairage public :**

**Passage en Leds  
4<sup>e</sup> tranche**

**Soit 365 points lumineux**

**Estimation: 160 K€ TTC**

**En 2022, le CD54 reconduit ses aides  
à hauteur de 40% + Certificats Economie  
d'Energie (CEE) + redevance R2 du  
Syndicat Départemental d'Electricité**

## Socle numérique à Paul Bert

- 2 écrans numériques interactifs pour les classes de CM2
- 3 valises de 15 tablettes
- 5 ordinateurs portables



**3<sup>e</sup> tranche de rideaux anti-chaleur sur Gaston Aubin et Paul Bert**

## **Renforcement réseau incendie Secteur Lyautey – Château d'eau**



**Nécessité de renforcer le réseau  
servant à la défense Incendie**

**Estimation : 108 K€ TTC**

**Reprise des branchements d'eau  
des habitations sur budget Eau**

**Estimation : 45K€ HT**

**Réfection des enrobés de la voirie  
et des trottoirs**

**Estimation : 60 K€ TTC**

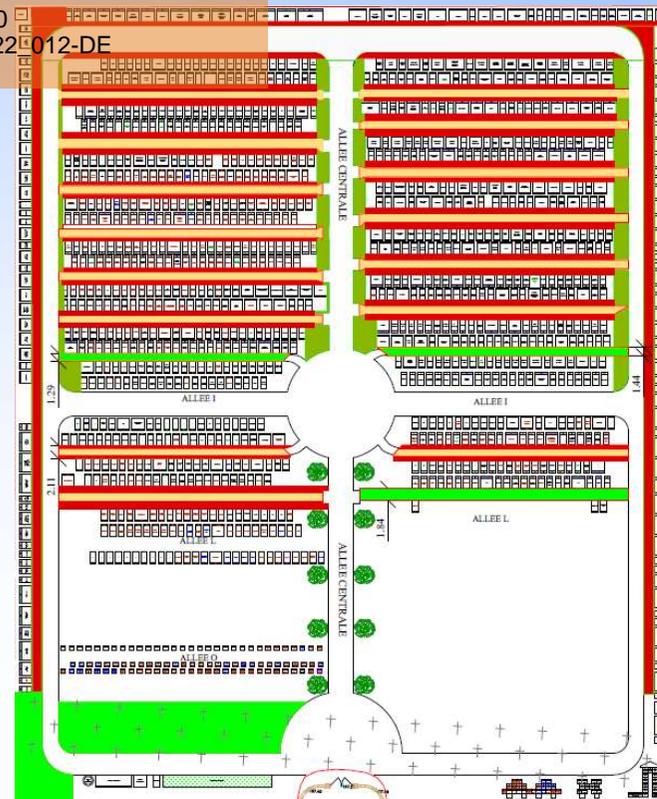
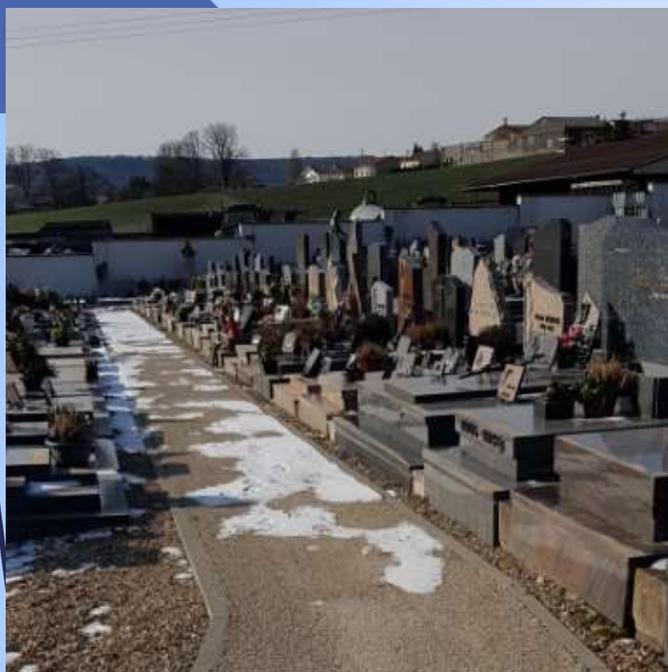
# Parcours de santé aux étangs



**Parcours avec une partie possible en PMR et une zone béton sur le seuil d'équilibre**

**Estimation sols + agrès : 150 K€**

# Cimetière



## Projet global sur cimetière

- Reprise des allées horizontales avec bandes sédum
- Bords d'allée centrale en vivaces
- Quelques allées en mélange terre/pierre + engazonnement
- Bords des allées extérieures en engazonnement
- Zone d'engazonnement en partie basse du cimetière
- Allée et espaces arborés devant cimetière

**Estimation : 200 K€ TTC**

# Implantations de bornes de rechargement électrique



## 4 lieux d'implantation :

- **1 borne double face à la gare TER**
- **2 bornes doubles sur nouveau parking**
- **1 borne sur espace de covoiturage en entrée de ville côté Arnaville**

# 4 études nécessaires pour des projets futurs

## 1) Extension restauration scolaire



## 2) Couverture d'un 2<sup>e</sup> cours de tennis à l'espace Bourgeois



## 3) Etude passage des réseaux sous PN20 ( Gaz-Electricité-Eau) en raison de travaux de sécurité des voies par la SNCF



## 4) Etude de faisabilité sur la réutilisation de la ferme Heymonet ( Etude de structure, Avant Projet, Estimation)

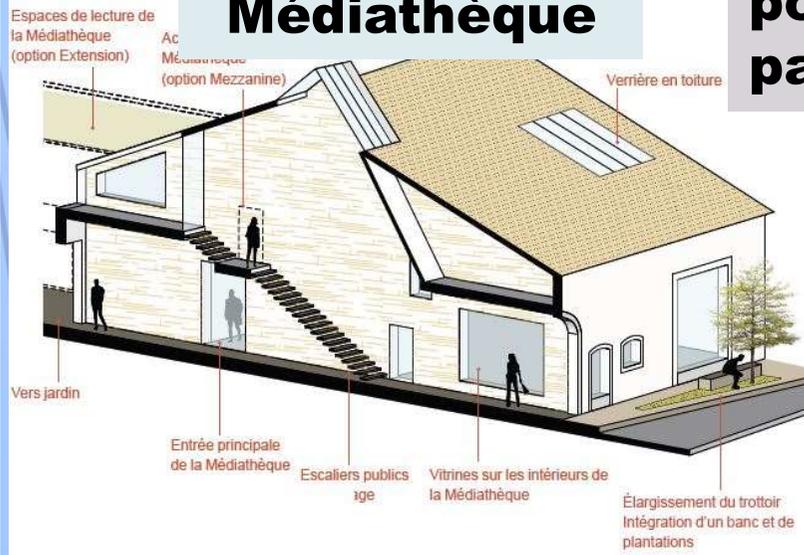
64



**Partie droite  
dédiée  
Médiathèque**

**Passage  
piétonnier vers  
poumon vert et  
parking**

**Partie gauche  
dédiée commerces  
et activités associatives  
et communales**



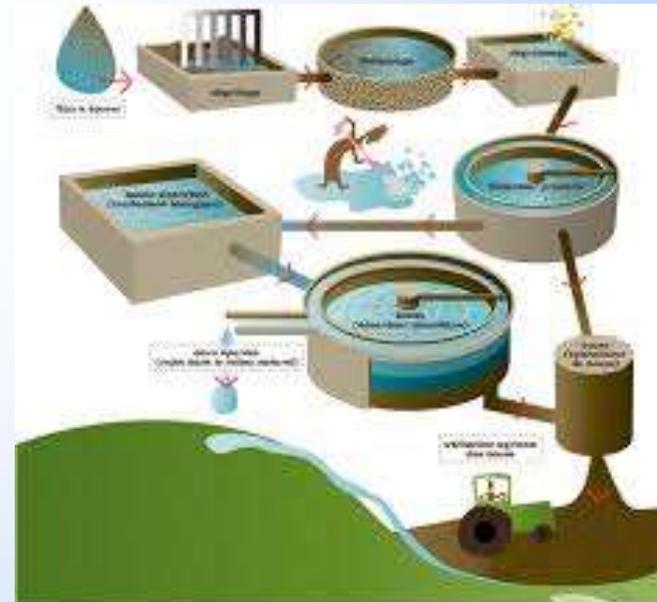
**Vue  
rue  
NIVOY**



**Suite à résidence d'architecture sur le devenir de la ferme Heymonet  
Esquisse d'une évolution possible dans le futur**

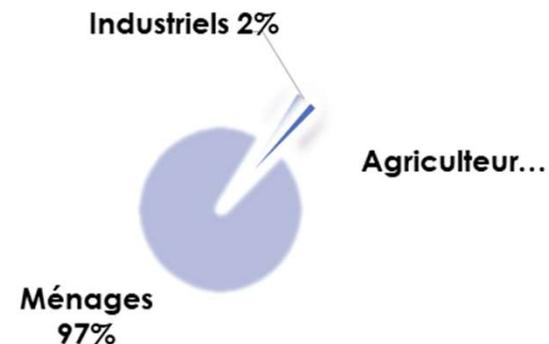
# Budgets primitifs 2022 Eau et Assainissement

65

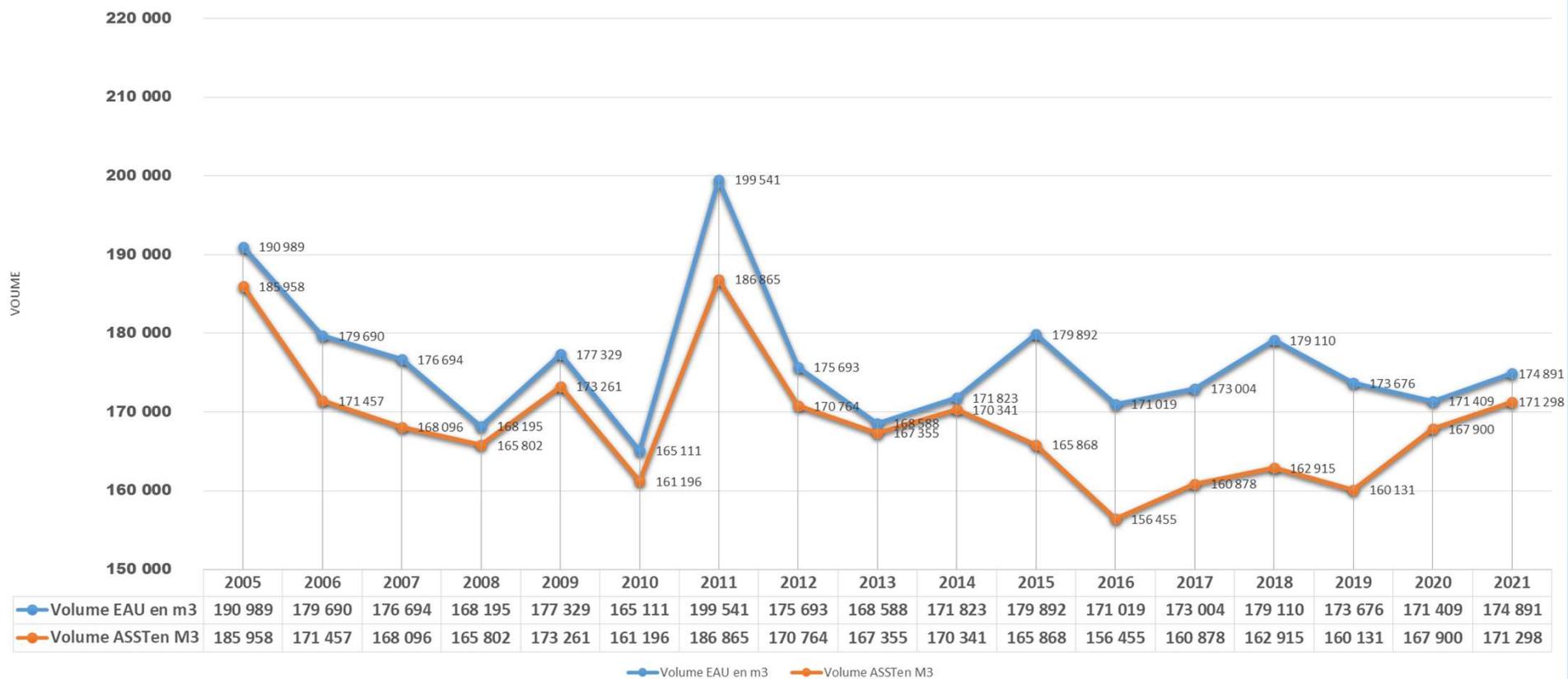


## Evolution des consommations d'eau de 2005 à 2021

### RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS EN 2021



EVOLUTION CONSOMMATION  
 EAU - ASSAINISSEMENT AU 31/12/2021



# Compte de résultats du budget Eau 2021

67

RÉSULTAT Eau 2021	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	158 783 €	351 191 €
Recettes nettes	113 839 €	361 821 €
Résultat de l'exercice	-44 944 €	10 630 €
Résultat reporté	17 619 €	165 749 €
Résultat de clôture	-27 325 €	176 379 €
Restes à réaliser dépenses	67 431 €	
Restes à réaliser recettes	0 €	
Besoin de financement	-67 431 €	
Inscriptions budget année 2022 :		
Affectation aux réserves	94 756 €	
Résultat d'investiss. reporté(Déficit)	-27 325 €	
Résultat de fonction. reporté(Excédent)	81 623 €	

# Projection 2022 en terme d'investissements (Eau)

68

Investiss. 2022 - EAU -	DEPENSES	RECETTES
<b>RAR</b>	<b>67 K€</b>	
<b>RESULTAT CLOTURE 2021</b>		
<b>Fonctionnement</b>		<b>176 K€</b>
<b>Investissement</b>	<b>27 K€</b>	
<b>ESTIMATION 2022</b>		
<b>Autofinancement brut</b>		<b>7K€</b>
<b>Amortissements</b>		<b>98 K€</b>
<b>Remboursement Capital</b>	<b>31 K€</b>	
<b>Emprunts</b>		<b>100K€</b>
<b>Imprévus</b>	<b>20 K€</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>145 K€</b>	<b>381 K€</b>
<b>Montant disponible</b>		<b>236 K€</b>

## Extrapolation 2022 /Réalise 2021

Réalisé 2021 :	10 K€
Provision Impayés :	- 3 K€
	7 K€

## Projets 2022 :

- Anatole France (2<sup>e</sup> tranche) : 75 K€
- Rue Grandjean (reprise de branchements): 30 K€
- Branchements plomb rue des Aulnois : 5 K€
- Reprise branchements rue Mal Lyautey : 45 K€
- Etude diagnostique réseau AEP : 30 K€
- Rempl. vannes sectionnement : 35 K€

# Evolution de la dette Budget Eau

BUDGET EAU	Début Mandat 2014-2020	Fin Mandat 2014-2020	Début mandat Réalisé 2020	Réalisé 2021	Budget 2022
Dette au	31/12/2013	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
	490 354 €	318 827 €	289 665 €	259 643 €	338 725 €
Remboursement de capital	171 527 €		29 162 €	30 023 €	30 917 €
Emprunts	0 €		0 €	0 €	100 000 €
Rembours. Intérêts	74 512 €		10 601 €	9 854 €	9 087 €
Annuité de la dette	48 762 €	39 763 €	39 763 €	39 876 €	40 004 €

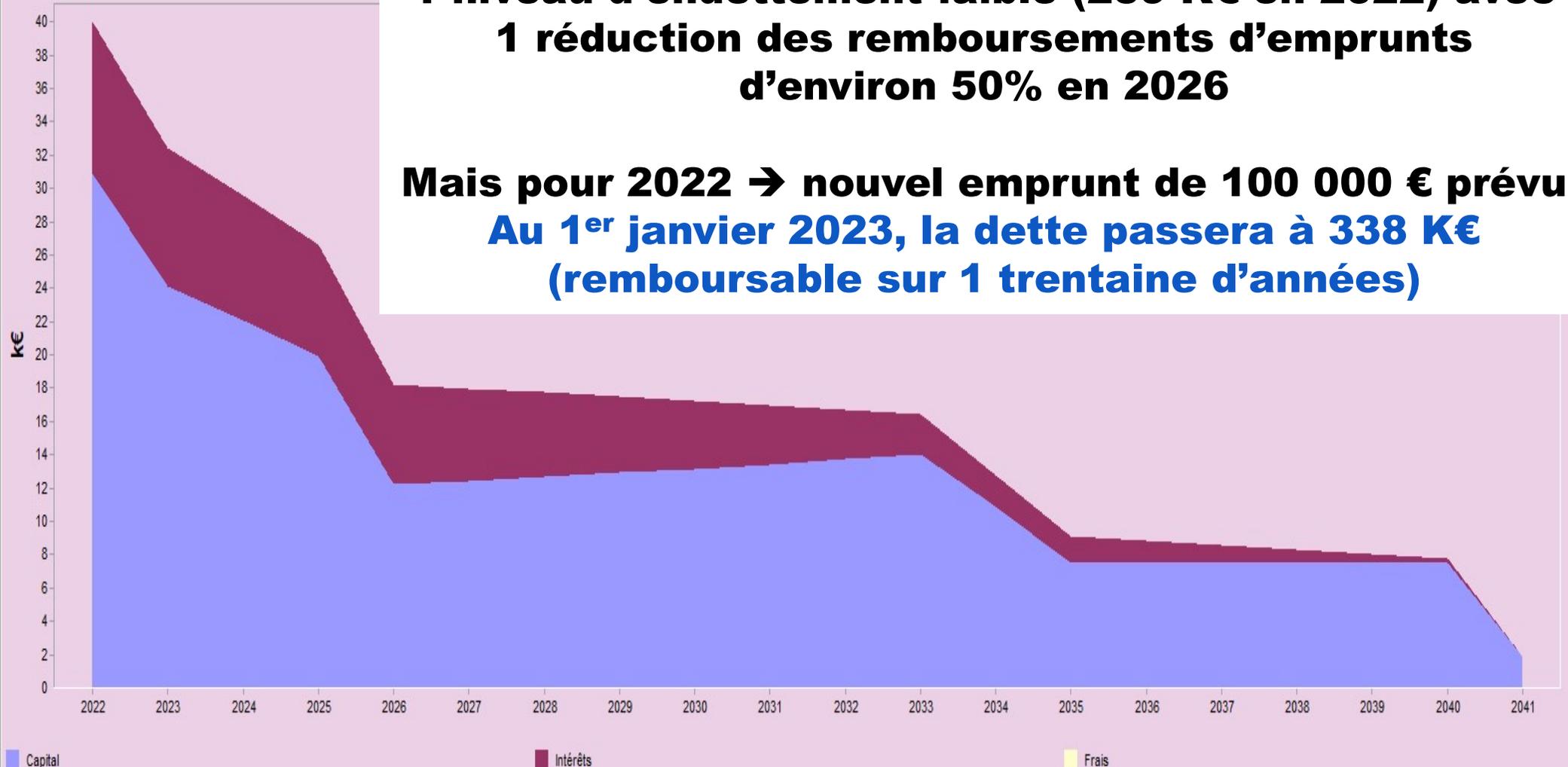
**A noter que fin 2022, un emprunt de 140 000€ prend fin et qu'un nouvel emprunt de 100 000€ est lancé.**

# Profil d'extinction de la dette du budget Eau

70

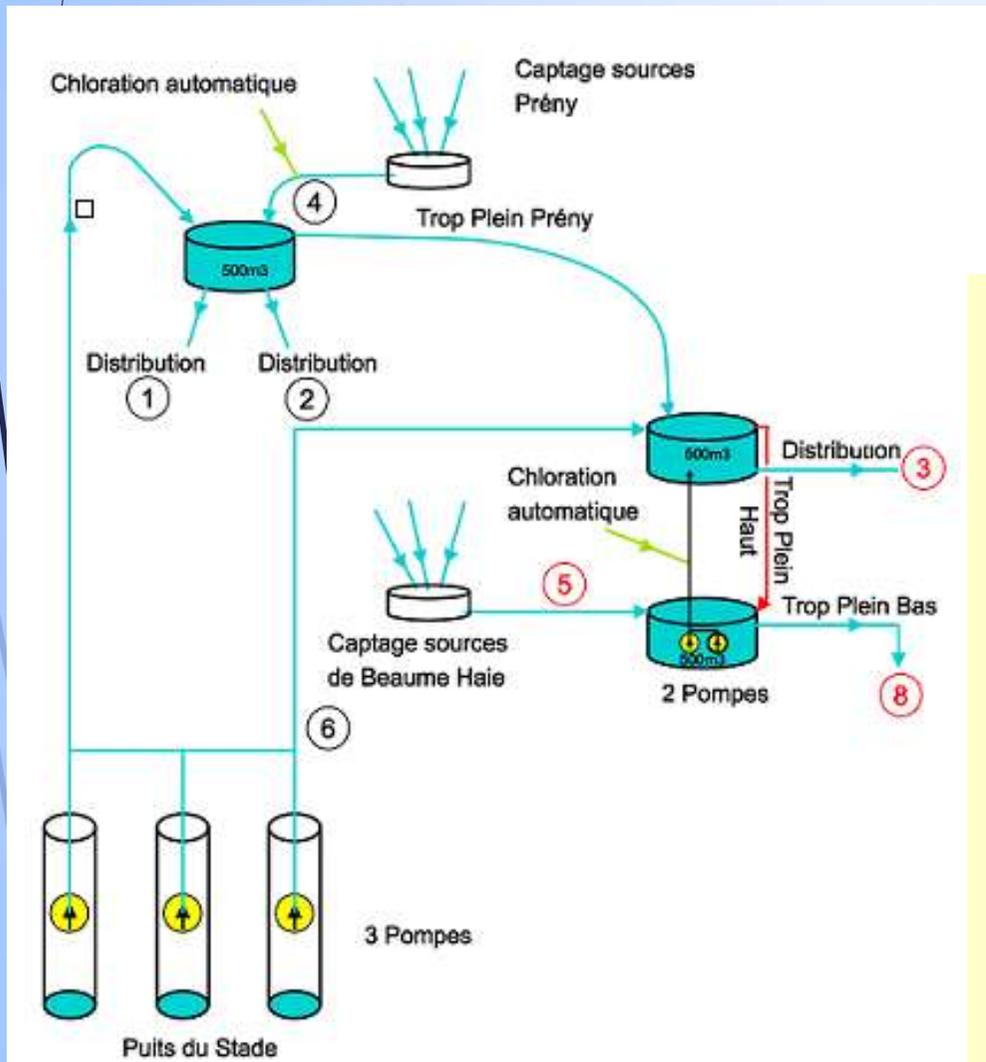
**1 niveau d'endettement faible (259 K€ en 2022) avec  
1 réduction des remboursements d'emprunts  
d'environ 50% en 2026**

**Mais pour 2022 → nouvel emprunt de 100 000 € prévu  
Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la dette passera à 338 K€  
(remboursable sur 1 trentaine d'années)**



# Rendement du réseau Eau Potable 2021

71



**Rendement 2021 : 71,04%**  
Selon compteurs de distribution

La 2<sup>e</sup> méthode de calcul à partir du débit des sources et des trop pleins a été perturbée en 2021 par :

- le déboitement de la conduite de trop plein de Prény au château d'eau
- par un rejet de la surverse du niveau haut du réservoir de Prény au fossé ( volume non mesuré)

# Compte de résultats du budget Assainissement 2021

72

<b>RÉSULTAT Ass. 2021</b>	<b>Investissement</b>		<b>Fonctionnement</b>
Dépenses nettes	301 531 €		431 275 €
Recettes nettes	204 877 €		568 494 €
Résultat de l'exercice	-96 654 €		137 219 €
Résultat reporté	78 384 €		41 642 €
Résultat de clôture	-18 270 €		178 861 €
Restes à réaliser dépenses	54 993 €		
Restes à réaliser recettes	0 €		
Besoin de financement	-54 993 €		
<b>Inscriptions budget année 2021 :</b>			
Affectation aux réserves	73 263 €		
Résultat d'investiss. reporté (Deficit)	18 270 €		
Résultat de fonction. reporté (excédent)			87 327 €

# Projection 2022 en terme d'investissements (assainissement)

Investiss. 2022 -Assainissement-	DEPENSES	RECETTES
<b>RAR</b>	<b>55 K€</b>	
<b>RESULTAT CLOTURE 2021</b>		
<b>Fonctionnement</b>		<b>178 K€</b>
<b>Investissement</b>	<b>18 K€</b>	
<b>ESTIMATION 2022</b>		
Autofinancement brut		<b>134 K€</b>
Amortissements		<b>187 K€</b>
Remboursement Capital	<b>138 K€</b>	
Emprunts		<b>100 K€</b>
Imprévus	<b>50 K€</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>261 K€</b>	<b>599 K€</b>
<b>Montant disponible</b>		<b>338 K€</b>

**Extrapolation 2022 /Réalise 2021**

Réalisé 2021 : 137 K€

Provision Impayés : - 3 K€

134 K€

## Projets 2022 :

- Anatole France (2<sup>e</sup> tranche) : 165K€
- Rue Grandjean : 80K€
- Travaux STEP : Bassin bio et diffuseur d'air : 31K€  
Matériel ( Sonde, pompe,..) : 10 K€

.....

# Evolution de la dette Budget Assainissement

<b>BUDGET Assainissement</b>	<b>Début Mandat 2014-2020</b>	<b>Fin Mandat 2014-2020</b>	<b>Début mandat Réalisé 2020</b>	<b>Réalisé 2021</b>	<b>Réalisé 2022</b>
<b>Dette au</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2022</b>
	<b>2 688 191 €</b>	<b>2 124 324 €</b>	<b>2 005 092 €</b>	<b>2 017 000 €</b>	<b>1 979 000 €</b>
<b>Remboursement de capital</b>	<b>563 867 €</b>		<b>119 221 €</b>	<b>133 123 €</b>	<b>137 551 €</b>
<b>Emprunts</b>	<b>71 000 €</b>		<b>145 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>100 000 €</b>
<b>Rembours. Intérêts</b>	<b>475 493 €</b>		<b>70 148 €</b>	<b>66 750 €</b>	<b>62 460 €</b>
<b>Annuité de la dette</b>	<b>189 878 €</b>	<b>189 335 €</b>	<b>189 369 €</b>	<b>199 873 €</b>	<b>200 011 €</b>

# Profil d'extinction de la dette du budget

## Assainissement

75

**Des remboursements réguliers et conséquents jusqu'en 2031 (capital restant dû en 2022 = 2 017 K€ / en 2031 = 591 K€ si pas de nouvel emprunt) pour rembourser les 3 plans pluriannuels des réseaux d'assainissement et de la construction de la station d'épuration (à noter : 1 emprunt contracté de 145 K€ en 2020)**

